

1°) Les *PRINCIPES RELIGIEUX ET MONARCHIQUES* qui seront l'âme et le fondement de toute notre éducation.

2°) La *GRAMMAIRE DES LANGUES GRECQUE, LATINE, FRANÇAISE*, et les *HUMANITÉS*.

3°) LA *RHÉTORIQUE*.

4°) Les *MATHÉMATIQUES* dans l'étendue fixée pour les *Établissements de plein exercice*.

5°) L'*HISTOIRE* et la *GÉOGRAPHIE*.

À propos du 1°), il précise qu'*Un Ecclésiastique recommandable, faisant les Fonctions d'Aumônier, se chargera des Soins spirituels, de l'Enseignement du Catéchisme et des préparations à la première Communion*. La précision concernant l'ecclésiastique en question semblait vouloir rassurer les parents, Y avait-il donc des ecclésiastiques non-recommandables ? Pour les mathématiques, la référence aux *Établissements de plein exercice*, n'était pas vaine. Dans la plupart des petits collèges, le niveau de cette discipline était très faible voire inexistant.

Il annonce en outre l'ouverture de la *CHAIRE DE PHILOSOPHIE* (*Outre toutes les Classes, depuis la Huitième jusqu'à la Rhétorique inclusivement*) et d'un cours d'*ÉCRITURE* dont les internes recevront tous les jours des *Leçons aux frais de l'Établissement*. Il y aurait aussi une *École Primaire* dans (laquelle) les *Enfants* contracteront de bonne heure des *Habitudes religieuses et morales, s'accoutumeront aux règles d'une bonne discipline, et se prépareront par l'étude de la Grammaire française, à entrer dans les Classes de Latinité*.

Ces classes primaires correspondaient à nos actuels CP, CE1 et CE2. On commençait le latin dès la classe de huitième.

L'insistance mise sur la formation religieuse et morale montre bien que c'était là le premier objectif de l'éducation. Même souci à propos de la discipline et des mœurs.

La Discipline intérieure se rapprochera, autant que possible, de celle des Établissements autrefois dirigés par les Congrégations enseignantes. Tous les Régens logeront au Collège et y mèneront la vie commune. Des Maîtres d'Étude bien éprouvés seront, dans l'intervalle des Classes, chargés de la surveillance des Élèves, coucheront la nuit dans leurs Dortoirs, pour y maintenir l'ordre et le silence ; présideront, pendant le jour à tous leurs mouvemens ; mangeront avec eux à la même table, et seront servis de la même manière, ainsi que les Régens et le Principal.

Pour garantir le maintien de la bonne Discipline, aucun Élève sortant d'un autre Établissement, ne sera admis comme Pensionnaire, que sur un Certificat constatant des mœurs irréprochables.

On se méfiait beaucoup, et à juste titre semble-t-il, des perversions sexuelles et autres dérives, en particulier au pensionnat où la promiscuité des dortoirs les favorisait. On en verra des exemples tout au long de notre histoire du collège et lycée de Nevers, même si l'on préférerait n'en pas faire état ouvertement.

Suivent des considérations plus matérielles. Il n'était pas question d'uniforme de type militaire comme c'était le cas sous la Révolution et l'Empire. Cependant il y avait bien une tenue imposée, c'est une nouveauté comme le montre le délai laissé aux parents pour l'acquiescer : *un habit bourgeois en drap bleu sera porté par les Élèves dans les mouvemens extérieurs. Les Parens auront l'intervalle d'une année pour prendre leurs mesures à cet égard.*

Ce prospectus nous apprend que le Collège avait une lingère – infirmière – aide maternelle : *une Femme de confiance, d'un zèle et d'une intelligence bien éprouvés dans le service des Pensions. Destinée à remplir des fonctions maternelles, elle veillera à la santé et à la propreté des Élèves ; elle s'occupera de tous les soins qu'exige la conservation du Linge et des Effets qui leur appartiennent : sous sa Direction, une Infirmerie bien aérée recevra les Élèves, en cas d'indisposition.*

Au passage remarquons qu'ainsi sont définies explicitement les *fonctions maternelles* (tâches réservées à la mère de famille), telles qu'on les concevait au XIXe siècle.

Les Parens pourront laisser leurs Enfants au Collège pendant le temps des vacances ; les Élèves restant seront soumis à un Régime commun d'Enseignement et de discipline, en payant un supplément proportionné au Prix total de la Pension.

Quand les Parens le désireront, les Arts d'agrément seront enseignés à leurs Enfants, par des Maîtres attachés au Collège, moyennant un léger Abonnement.

Une Bibliothèque sera formée pour l'usage des Élèves internes, afin de les préparer aux Classes d'Humanités, de les fortifier dans l'Étude de la Langue maternelle, et de prévenir les mauvais choix qu'ils pourraient faire en ce genre : de sorte qu'aucun Livre à l'exception des classiques, ne pourra, sous aucun prétexte, être introduits dans le Collège. C'est par le même motif que nous interdirons toute communication entre les Internes et les Externes, qui ne pourront se confondre que sous les yeux et la surveillance des Professeurs dans l'enceinte de leurs Classes respectives.

Une note précise, bien entendu, que les Élèves qui voudront jouir des avantages qu'offre la Bibliothèque, paieront 5 f par an, pour l'entretien des Livres.

La référence est bien précise, il s'agit d'un retour à l'enseignement des collèges des Jésuites du XVIII^e siècle. Un vase clos, où l'enfant est totalement isolé du monde et soumis à une surveillance de tous les instants. L'idéal, on le sent bien, c'était l'interne qui resterait au Collège, même pendant les vacances. La famille et son entourage étaient suspects, ainsi que tout ce qui venait du monde, surtout les livres dont le contenu n'avait pas été contrôlé et censuré, d'où la méfiance à l'égard des externes qui pourraient introduire le mauvais levain extérieur.

La lettre d'envoi du Préfet.

La lettre adressée par le Préfet aux Sous-préfets, Maires et Présidents des Comités *cantonnaux* commençait par une curieuse justification de l'existence d'un Collège de plein exercice à Nevers.

L'Ordonnance royale, en date du 5 juillet 1820, qui veut que nul Élève ne puisse être admis à l'étude du Droit et de la Médecine, s'il n'a suivi, dans un Collège royal ou communal, les cours de Rhétorique et de Philosophie, rendait indispensable, pour les habitans du Département, la création d'une nouvelle chaire au Collège de Nevers. Le Collège de Nevers offre, à compter de ce moment, toutes les ressources nécessaires aux parens qui désireront perfectionner et compléter l'éducation de leurs enfans, sans les trop éloigner d'eux.

En effet, jusqu'à cette date, les Écoles de Droit et de Médecine de l'Université recevaient des étudiants qui n'avaient pas forcément suivi tout le cursus normal des études secondaires.

Le Préfet faisait aussi une présentation rassurante du nouveau Principal M. l'Abbé Fouquoire, qui, depuis long-temps, exerçait à Troyes les mêmes fonctions, et dont les connaissances, les principes religieux et monarchiques sont également connus et éprouvés. Toujours cette triade : connaissances, religion, monarchie.

<<<<<<<<>>>>>>>>

Budget 1822.

Le projet de budget pour 1822 avait été présenté le **23 janvier 1821**⁴ par l'abbé Tabary. Le Recteur l'avait réclamé d'urgence le 5 janvier. Il comptait sur un effectif de 84 élèves dont 16 pens., 12 1/2 pens., 40 ext. pay., 6 ext. gr. et 10 de classe élémentaire. Il prévoyait 8 élèves en rhét., 15 en 2e, 12 en 3e, 14 en 4e, 12 en 5e, 13 en 6e, 10 en élémentaire, et 23 en math (15 en 2e année et 8 en 1e). Les recettes étaient évaluées à 10000 f soit 7000 f de la Ville, 1000 f du Dép. et 2000 de la rétribution collégiale. Pour les dépenses évaluées à 10000 f également il

⁴ AD Série T 2 (3) liasse 3 Comptabilité (1804-1879)

prévoyait 7 régents à 1200f soit 8400 f, le portier : 400 f, les Prix : 300 f et les réparations : 300 f.

Dans la lettre au Préfet, qui accompagnait ce projet, Tabary expliquait que : *l'expérience nous ayant démontré que la Rétribution collégiale ne s'élève jamais à la somme de 2000 f, garantie par la Ville, nous ne pouvons la porter plus haut dans le compte présumé des recettes. La recette totale est donc de 10000 f. La dépense réelle représente 9400 f. Il y a donc un excédent de 600 f que je propose d'allouer au Principal qui a beaucoup de charges et peu d'élèves internes. Dans le cas où le Conseil d'Administration jugerait convenable de conserver un traitement de 1500 f au Principal, il faudrait trouver un moyen pour augmenter les recettes.*

Mais le Conseil Royal de l'Instruction publique décida le **29 mai 1821**⁵ du budget pour 1822, à partir de bases totalement différentes et en lui juxtaposant le budget prévu de l'année précédente :

Effectif : 102 élèves (96 en 1821). (On se demande d'où sortent ces chiffres).

Recettes: dép: 10000 (comme en 1821), ville: 9700 (7000 en 1821), rétrib: 1900 (2600 en 1621)

Dépenses :	1 821	1 822.
Principal	1 500	1 000.
S/Pal+Philo		1 500.
Aumônier		500.
7 rég. à 1200	8 400	8 400.
Portier	400	400.
Prix	300	400.
Répar.		400.
Total	10 600	12 600.

Note : On ne sait pas si le secours demandé à la Ville pour l'entretien du Collège a été alloué en totalité.

Ce budget prévisionnel était totalement irréaliste. Les effectifs de 1821 et ceux prévus pour 1822 étaient illusoires comme le montra bien le bilan de l'année 1822.

En effet le 12 janvier 1823⁶, l'abbé Fouquoire présenta les comptes des recettes et dépenses de 1822.

L'effectif réalisé était de 56 élèves (10 pens., 81/2 pens., 35 ext. pay. et 3 grat.) soit Philo : 3 ; Rh. : 5 ; 2^e : 5 ; 3^e : 7 ; 4^e : 7 ; 5^e : 9 ; 6^e : 10 ; 7^e : 10 ; 2e math 10 ; 1e math 10. On était loin des 102 élèves comme le prévoyait la Commission, ou même des 84 élèves qu'espérait Fouquoire. D'où un excédent de recettes.

Recettes :	Ville 12100, Dép.	1000, Rétrib. 1742,17, total : 14842,17 f.
Dépenses	Principal	1 200
	S/Pal	300 Le régent de Rhétorique fait fonction de S/Pal
	Aumônier	300 Le curé de la paroisse fait fonction d'aumônier
	Rég Philo	800 M. le Pal a été chargé par le Grand Maître de la
	7 rég à 1200	8 400 classe de Philo
	Portier	400
	Prix	375
	Répar.	375
Total		12 100
excédent		2 742,17

La somme payée par la Ville est égale à celle que le Bureau d'Administration a voté

⁵ AD Série T 2 (3) liasse 3 Comptabilité (1804-1879)

⁶ AD Série T 2 (3) liasse 3 Comptabilité (1804-1879)

Règlement des dettes de 1813 à 1816.

Le **7 juin 1822** le Maire envoya au Préfet les délibérations du Conseil municipal du 26 mai 1822 (6 délibérations dont une pour le Collège) concernant le règlement des arriérés des dettes communales. La dette réunie au nom de l'abbé Henriot avait été divisée entre les créanciers réels (lui-même et les divers professeurs).

Le budget prévisionnel pour 1823.

Le projet de budget pour 1823 fut présenté par l'abbé Fouquoire le 4 avril 1822. Il prévoyait un effectif de 72 élèves (20 pens., 10 1/2 pens., 30 ext. pay., 6 grat., et 6 pour la 7e et 8e). Soit : 3 en Philo, 8 en Rhét., 7 en 2e, 8 en 3e, 9 en 4e, 11 en 5e, 13 en 6e, 6 en 7e et 8e, et 4 en 2e math et 3 en 1e math.

Recettes : Dép. 10000, Ville : 9600, rétrib. : 1500, Total 12100 f.

Dépenses : S/Pal : 300 ; aumônier : 300 ; rég. Philo : 2000 ; 7 rég. à 1200 = 8400 ; portier : 400 ; prix : 300 et rép. : 400. Total : 12100 f.

Le Préfet intervint et annonça que le Département donnerait 2000 f. Mais la moitié, soit 1000 f, seraient attribués aux professeurs des chaires supérieures comme gratifications, soit : Rhét.: 400, 2e : 300, 3e : 200 et 4e : 100.

Les ambitions de Fouquoire étaient plus modestes, 72 élèves au total. Mais la générosité de la Ville ne diminuait pas, il est vrai que ses finances s'amélioraient. Le Département également continuait à voter des gratifications pour des régents qui avaient de moins en moins d'élèves dans leurs classes. On se demande d'ailleurs pourquoi, étant donné ce faible effectif, il paraissait nécessaire que l'un des régents assure des fonctions de sous-principal. D'ailleurs la Ville supprimera cette fonction dans sa délibération du 13 mai 1822 comme il a été signalé plus haut.

Le palmarès de 1822 ⁷.

La distribution des prix eut lieu le mercredi 28 août et le palmarès fut imprimé sous forme d'une affiche, par Lefebvre le Jeune, imprimeur de la Préfecture, rue des Récolets à Nevers. La liste des prix n'occupe que la moitié inférieure de l'affiche. Au-dessus sous le titre **Procès Verbal**, figure un compte rendu de la cérémonie, très dithyrambique et dont le contenu mérite attention.

À trois heures de l'après midi, la Salle, déjà remplie, attendait avec impatience les Autorités qui sont arrivées ayant à leur tête Monsieur le PRÉFET et Monsieur le MAIRE, accompagnés d'un Cortège brillant et nombreux. Aussitôt les fanfares et la joie publique ont annoncé leur présence.

Le PRINCIPAL a ouvert la Séance par un éloge des Professeurs et des Maîtres. Puis le Professeur de Rhétorique a entretenu l'Assemblée par un Discours étendu sur l'Émulation considérée dans ses rapports avec la Science et la Vertu. Monsieur le PRÉFET a ensuite adressé la parole aux Élèves. On a recueilli avec un vif intérêt les détails touchants dans lesquels il est entré en rappelant les plus doux souvenirs de sa Jeunesse dans une semblable circonstance. Après avoir félicité les jeunes Étudiants sur le bonheur de vivre au sein des belles Institutions qui ont succédé aux débris de l'Anarchie dévorante, et leur avoir montré en perspective toutes les carrières ouvertes aux vrais talents, depuis que la famille des BOURBONS est sur le trône, il leur a recommandé la RELIGION conservatrice des Empires, la Religion consolatrice des maux qui s'attachent à l'Humanité dans les plus hautes conditions et dans toutes les phases de la vie. Il a

⁷ Un exemplaire se trouve aux ALJR. Il avait été donné par Marius Gérin, professeur honoraire, le 18 juin 1929.

voué à l'indignation publique les Maîtres qui seraient capables d'insinuer à leurs Élèves des maximes contraires à ces grandes et sublimes vérités dont l'oubli criminel amènerait la dissolution entière de la Société. Ce Discours, couvert d'applaudissemens, a fait place aux fanfares et à la Distribution des Prix. Alors Monsieur le MAIRE, avec un empressement plein d'amabilité, a offert les honneurs du Couronnement tour à tour aux principaux Personnages qui l'environnaient. Ainsi s'est terminée cette Scène intéressante où ce nouveau Chef de la Cité a déployé tout le zèle et tout le dévouement qui caractérisent son active et douce Administration.

Outre le ton dithyrambique déjà signalé, ce texte est un bon exemple de l'usage important des majuscules, soit à l'initiale des mots soit pour des mots entiers. Le thème du discours du régent de rhétorique est banal. Par contre le discours du Préfet est une très nette prise de position politique, condamnation de la Révolution : *l'Anarchie dévorante*, éloge des Bourbons, très général, mais surtout apologie de la religion : *la RELIGION conservatrice des Empires, la Religion consolatrice des maux qui s'attachent à l'Humanité*, et violente attaque contre ses ennemis supposés. On souhaiterait savoir qui étaient ces *Maîtres* auxquels il faisait plus précisément allusion : *les Maîtres qui seraient capables d'insinuer à leurs Élèves des maximes contraires à ces grandes et sublimes vérités dont l'oubli criminel amènerait la dissolution entière de la Société.*

Ce compte rendu donne une idée du déroulement habituel de ces cérémonies, avec l'arrivée en cortège des autorités, les fanfares qui en ponctuent les différentes phases et le couronnement des élèves par chacune des personnalités présentes.

La liste des élèves nommés est assez significative.

En *Phylosophie* : Louis Desforges de Saint-Ouën, seul nommé.

En *Mathématiques* : Adrien Mahé, de Digne (id.).

En *Rhétorique* : Eugène Desnoyers, de Turin en Piémont ; Ernest Devaines, de Turin idem (le fils du Préfet) ; Auguste-Joseph Couroux-Desprez, de Cosne ; Léon Bertaut, de Clamplémy ; Norbert Roy, de Nevers.

En 2^e : Charles De Fontenay, de Saint -Pierre-le-Moûtier ; Henri-Victor Serizier, de Donzy ; Ferdinand Dechamps et Ernest Mathieu, de Nevers.

En 3^e : Gaspard Béguin, Louis Leblanc-Varennnes, Jules Frébault et Adam Dieudonné, tous de Nevers ; Charles De Rivière, de Paris ; Achille Lariche, de Saint-Jean .

En 4^e : Charles Perceval ; Henri Morizot ; Constant Balandreau ; Jacques Balandreau ; Vincent Bidolet ; Ferdinand Gauchet, tous de Nevers ; Eugène Arnoult, de Vendôme.

En 5^e : Honoré Massu ; Paul Breu ; Auguste Gouzin ; Victor Léonard, tous de Nevers ; Charles David, du Bec-d'Allier ; Charles Bonnet, de Donzy ; Amable Sallonnyer, de Saint-Pierre-le-Moûtier.

En 6^e : Adolphe Massé, d'Apremont ; Victor Mérijot ; Gaspard Roubet ; Théodore Lagrèverie, tous de Nevers.

En *Classe Élémentaire de Latin* : 1^e div. : Edme Maurice ; Auguste Delanoy, de Strasbourg ; Charles Gauchet. 2^e div. : Adolphe Poilblanc et Gustave Jarrige de Nevers.

En *Classe Élémentaire Française* : Théodore Truchot ; Louis Destève ; François Penauille ; Hyacinthe Balandreau, tous de Nevers et Achille Delanoy de Schelestat.

Au total, 38 élèves sont nommés. Ceci donne une idée des effectifs du Collège. Le nombre des élèves était particulièrement faible en terminale et dans les petites classes bien que la classe élémentaire ait été dédoublée entre latinistes et non-latinistes, ce qui est surprenant.

Nouvelle décrépitude du Collège

Et le Collège connut une nouvelle décrépitude. En 1823, il n'y avait plus que 62 élèves ⁸ (20 pensionnaires, 30 externes payants dont 14 demi-pensionnaires, et 12 gratuits), le principal avait des problèmes avec des parents d'élèves.

Le malaise était même perceptible au Bureau d'Administration, que le Préfet n'arrivait pas à réunir. Il le convoqua pour le 1er mars 1823, pour étudier l'état présumé des recettes et dépenses du collège pour 1824 ; puis le 3, annula cette réunion, pour la reporter au 13, dans l'attente d'un envoyé qui devait contacter le Grand Maître de l'Université ; mais il l'annula à nouveau le 12 et la reporta au 20 parce qu'il venait de recevoir une lettre d'un des membres du Bureau, M. Flamen d'Assigny père, qui avait reçu sa convocation mais avait déjà démissionné depuis trois ans. Panique à la préfecture, le Préfet fit rechercher cette démission qui resta introuvable. Le 19, il remit la réunion à une autre date non précisée. Il venait de s'apercevoir que les membres de l'ancien Bureau avaient été nommés directement et donc illégalement par son prédécesseur (et non par le Recteur sur une liste présentée par le Préfet). Il envoya donc au Recteur une liste de six noms : MM. Frédéric Flamen (conseiller de préfecture), Auguste Dechamps (secrétaire général et sous-préfet de Nevers), Blandin de Vallière (avocat, jurisconsulte), Devauges (percepteur de Nevers), le Comte de Moncorps et M. de Sainte-Marie (député du département). Le 26 mars, le Recteur nomma les trois premiers, la Présidence serait assurée par le Maire en l'absence de l'Inspecteur d'Académie représentant le Recteur. Le Bureau pouvait enfin être convoqué pour le 4 avril ⁹.

Budget pour 1824. On partait à peu près sur les mêmes bases ¹⁰.

Recettes : 12100 f (Ville : 9300 + Dép. : 1000 + droits : 1800 (36 ext à 50 f)

Dépenses : 12100 f (sans changement). *Le Conseil d'administration s'est décidé à porter à 600 f le traitement de l'aumônier, dans l'espérance qu'il serait possible d'en nommer un résidant dans l'intérieur du Collège. Si cette condition ne pouvait être remplie, ce traitement resterait à 300 f.*

Un élève de cette époque Jacques-Edme Balandreau-Buy, maire de Nevers.

Il est rare que l'on trouve des informations sur les anciens élèves du Collège de cette époque. En voici un pourtant qui a laissé une trace ¹¹. Né à Nevers le 9 novembre 1808, il avait fait ses études au Collège bien que nous n'ayons pas trouvé son nom dans les rares palmarès. Il est mort à Nevers le 18 août 1901 à l'âge de 93 ans. Nommé conseiller municipal en 1848, il fut réélu pendant 40 années consécutives. Il a été 1^{er} adjoint pendant 16 ans (de 1865 à 1881) et maire pendant huit ans (de 1881 à 1888). Il était chevalier de la Légion d'Honneur et titulaire de la médaille coloniale pour ses six campagnes d'Afrique en 1830. Son successeur, M. Pigalle, fit son éloge funèbre dans un discours assez curieux mais sans doute représentatif de la mentalité de l'époque puisqu'il soulignait que *par son activité, son aptitude aux affaires, il avait su acquérir de bonne heure, l'aisance qui donne l'indépendance et l'avantage, pour un bon cœur d'être utile à ses concitoyens. Il mettait en avant qu'il était facilement accessible, affable et tolérant et rempli de sollicitude pour les humbles et les faibles. Il n'avait pas de plus grande satisfaction que de rendre service. C'est aussi cette image que retient le Docteur Émile Subert, Président de l'Amicale : il avait droit au respect général et la population tout entière de notre ville saluait au passage ce digne vieillard qui avait un mot aimable pour chacun.*

⁸ Dum.p. 51

⁹ 8 lettres in AD Série T 2 (3) liasse 1 Personnel (1804-1879).

¹⁰ AD série T 2 (2) Fonctionnement liasse 3 : registre du Bureau

¹¹ BL Amicale 1902, p. 30.

2^e ÉTAPE : DE 1823 À 1826 .

LE PRINCIPALAT DE L'ABBÉ ROBINOT .

Fouquoire fut remplacé en octobre 1823 par l'abbé Robinot, qui avait été régent de seconde à Nevers avant la Révolution.

C'est sans doute à cause de ce changement de Principal et des travaux à faire au collège que le Bureau d'Administration avait décidé le 23 août 1823, que la rentrée des classes aurait lieu seulement le 10 novembre. En effet, les finances de la Ville s'améliorant, on supprima le droit de collège de 50 fr et on dépensa 600 fr en acquisition de mobilier et 8000 fr en restauration des bâtiments, afin de les mettre en état de recevoir 50 pensionnaires ¹².

Si l'échec de l'abbé Fouquoire était patent, l'abbé Robinot malgré ses qualités, ne réussit guère mieux dans sa gestion du Collège. Il faut cependant noter, à sa décharge, que la situation politique extérieure avait pu intervenir dans la vie du collège pendant les années 1823-1826.

En effet, un événement important se produisit à Nevers, en 1823, comme le souligne l'abbé Crosnier ¹³ : *Cependant l'antique siège épiscopal de Nevers fut rétabli, Mgr Millaux fut installé le 31 juillet 1823. Le Grand Séminaire se constitua, Mr l'abbé Frein en fut nommé Supérieur. Je ne devais pas y entrer de suite ; je fus nommé professeur de sixième au petit Séminaire.*

Mais à part ces questions plus personnelles, Crosnier souligne une situation conflictuelle qui apparut presque immédiatement et qui permet de comprendre certains aspects apparemment aberrants de la vie du Collège. *Tout le clergé du diocèse avait accueilli avec enthousiasme le nouvel évêque qui arriva accompagné d'un essaim de Bretons qui étaient loin d'être tous d'un mérite égal, et dont beaucoup laissaient à désirer sous le rapport du talent. Les Nivernais ne tardèrent pas à comprendre qu'ils leur portaient ombrage, et bientôt une division, bien caractérisée, s'établit entre les deux nations. Les prêtres (nivernais) les plus vénérables et les plus méritants furent mis en état de suspicion et furent l'objet de certaines menées sourdes dirigées contre eux.*

À partir de 1823 il y avait donc dans le clergé de la Nièvre un conflit latent entre, comme le dit si bien Crosnier *les deux nations* : les Nivernais et les Bretons venus dans le sillage de l'évêque. Les évêques successifs feront de même, chacun arrivant, suivi d'un clan d'ecclésiastiques et de séminaristes qui tendaient à s'octroyer exclusivement les fonctions de responsabilité ou honorifiques au détriment du clergé d'origine locale. Qui plus est, aucun ecclésiastique d'origine nivernaise ne réussit à se faire nommer évêque et surtout pas à Nevers. Cette situation explique bien des conflits au sein du clergé de la Nièvre, comme on le verra à propos des attaques virulentes de Claude Tillier, notamment contre Mgr Dufêtre qui devint évêque de Nevers en 1843.

En ce qui concerne le Collège, Crosnier précise plusieurs points. *Il était facile de comprendre que Mgr Millaux ou plutôt Mr l'abbé Caron, son vicaire général voulaient confier à des gens de leur choix le petit séminaire et le collège alors dirigés par des ecclésiastiques.*

Crosnier confirme donc la situation paradoxale du collège qui, bien que municipal, et bien que son personnel fût nommé par l'État et donc composé de fonctionnaires au sens propre du terme, c'est-à-dire payés par les fonds publics et dépendants de l'Université, dépendait en fait du bon vouloir de l'Évêque. Les régents étant presque tous des ecclésiastiques, l'évêque de Nevers considérait cet établissement comme dépendant de son autorité au même titre que le séminaire et entendait y placer des personnes à sa convenance, sans se soucier de l'autorité universitaire.

¹² Dum. P. 32 qui se réfère aux Archives de Nevers sans autre précision.

¹³ Op. cit. p. 148-149.

Quelques jeunes gens (des abbés « bretons ») au nombre desquels il faut placer MM. Cardonnet et Courteuil les poussaient dans cette voie. Une lettre de M. Cardonnet qui est entre mes mains ne laisse aucun doute à cet égard. M r Sautot (le directeur du petit séminaire) qui avait jusque-là, fait preuve d'une grande énergie et avait parfaitement conduit sa maison, commença à se décourager et à faiblir sur certains points[...] À la fin de l'année scolaire, M. Sautot et ses professeurs furent obligés de quitter le petit séminaire[...] L'administration du petit séminaire fut alors composée d'un supérieur et de quelques professeurs remplissant la fonction de maîtres d'études, car les élèves de chaque classe furent conduits au collège.

Et en effet le palmarès du 1^{er} septembre 1824 indique bien que plusieurs élèves nommés venaient du petit séminaire, Il s'agit, en 2^e de Louis Mathé, de Donzy ; en 3^e de Pierre Millet, de Luzy ; en 4^e, de Joseph Bardaut, de Nevers et Isidore Frain, de Vitry ; en 5^e, de Jean-Baptiste Martin de Luzy, Alexandre Chailloux et Pierre Rebregé de Nevers ; en 6^e de Charles Save, de Montreuillon. En outre, hors palmarès étaient attribués des prix spéciaux d'une manière assez particulière : *D'après le suffrage de MM. Les Professeurs, et la désignation des Élèves, M. le Principal avait distribué, la veille, dans l'intérieur des Classes, des Prix de Travail et de Sagesse.* Et parmi ces élèves nommés par leurs professeurs et leurs camarades apparaissent les noms de quelques autres élèves du petit séminaire : en 4^e Adolphe Bignon, en 6^e, Joseph Colas et Pierre Jacob. Ce sont donc au total, douze élèves du petit séminaire qui sont nommés au palmarès.

Nous pouvons noter que le frère de l'abbé Crosnier figure bien sur ce palmarès, en classe de 6^e. Il en sera question plus loin.

Notons en outre que selon Crosnier, le directeur du petit séminaire et ses professeurs furent obligés (par le clan de l'évêque) de démissionner comme cela se produira pour le personnel du Collège en 1826. Quant à la réunion des élèves des deux établissements, nous l'étudions plus bas.

Le collège en 1824 et le programme de l'abbé Robinot

À son arrivée, l'abbé Robinot avait dû trouver le Collège en piteux état comme en témoigne le palmarès de l'année 1824.

Ce palmarès de la distribution des prix du 1^{er} septembre 1824 ¹⁴ (qui eut lieu *dans l'antique Palais des Ducs de Nevers, en présence de Monseigneur l'Évêque, des Autorités et d'une nombreuse et brillante Assemblée*), commençait par le discours du vertueux *Principal du Collège*, M. l'Abbé Robinot, Chanoine. Il se présentait comme *un Vétéran que (vos) vœux ont ramené dans la carrière, qui s'honore de votre estime* et soulignait qu'il n'avait accepté la *Direction d'un Établissement déconsidéré dans votre opinion même, que par le désir et avec l'espoir de contribuer à sa restauration, en y rappelant, en y remettant en vigueur ces traditions anciennes, consacrées par l'expérience des siècles, mais dont la manie des innovations vous avait comme déshérités.*

Il expliquait ensuite par le menu, son plan d'éducation, ses principes, ses doctrines, ses méthodes et sa pédagogie.

Il commençait par l'éducation du corps, il ne proscrivait pas indistinctement tous les exercices gymnastiques, mais refusait de leur accorder de l'importance, *que faut-il à son corps ? [...] Que la nourriture soit constamment saine et abondante, il y aura peu d'excès à prévenir, peu de maladies à guérir. Des distractions qui préviennent l'application trop soutenue de l'esprit, des promenades fréquentes, des courses, des exercices peu violents ¹⁵, une gaieté franche, l'ignorance, s'il se peut, ou du moins l'éloignement de certain vice qui les énerve et les épuise quand ils s'y livrent : voilà tout ce qu'il faut pour assurer aux Jeunes Gens[...] la force, la vigueur, l'état de santé que comporte leur âge.* Admirons au passage la litote finale sur *certain vice qui les énerve et les épuise quand ils s'y livrent.* Allusion évidente à la masturbation.

¹⁴. ALJR Palmarès 1824 (21 pages)

¹⁵. orthographe usuelle, voir d'autres exemples dans la suite des extraits cités

Après avoir cité Quintilien et Caton, il se plaignait que *la presque totalité des enfans qu'on nous envoie pour les premières Classes ont été manqués si complètement que la grande peine des Maîtres est moins de leur apprendre ce qu'ils doivent savoir, que de leur faire oublier ce qu'ils ont mal appris ; et qu'il y auroit à gagner pour eux et pour nous, s'ils nous arrivoient comme des tables rases sur lesquelles, sans avoir rien à déblayer, rien à débrouiller, rien à effacer, on peut graver avec clarté et précision tout ce qu'on veut.*

Il attaquait violemment l'abandon de l'étude du grec et du latin dont il faisait un vibrant éloge. On voit que ce reproche a des aspects politiques : *Nos régénérateurs[...] avoient complaisamment délivré notre Jeunesse des Grecs et des Latins. Elle pouvoit, en effet, très bien tuer et se faire tuer en Langue vulgaire ; et l'on n'exigeoit d'elle pas grand'chose de plus.*

Certes, il voulait qu'on étudie aussi le français et nos meilleurs auteurs : *Delile, Gresset, Boileau, Rousseau, Racine, Bossuet, Fléchier, Massillon, Daguesseau, Lafontaine*, cités dans cet ordre.

Sur le plan pédagogique, il refusait *toutes ces méthodes qui promettent de tout apprendre sans qu'il soit besoin d'étudier, ou prétendent faire de l'étude un divertissement, et de la science un jeu.* De même il repoussait cette autre espèce de charlatanisme qui, dans des méthodes pompeusement étiques, vous met toutes les sciences en quelques leçons.

Surtout, il considérait que le plus important était l'éducation morale, dont les principes sont dans la Religion, d'où la nécessité de l'étude du Catéchisme au Collège. Au passage, il s'opposait à Rousseau sans le nommer. *Quoiqu'en aît dit un Sophiste sans doute très-ingénieux, mais, de son aveu, immoral à toutes les époques de la vie, les hommes ne naissent pas bons et vertueux, c'est l'éducation qui les rend tels.* Suit un tableau apocalyptique de l'état de nature dans l'enfance et la jeunesse : *Dans l'enfance, cet âge que nous croyons être l'âge de l'innocence et de la candeur, et qui n'est réellement que l'âge de la foiblesse, l'homme déjà donne à connaître qu'il est né jaloux, orgueilleux, colère, indocile, qu'il porte en soi, le germe funeste de tous les vices. C'est bien pis dans la jeunesse, quand le cœur n'a pas été imbu de maximes salutaires, ou qu'il en méconnoît l'autorité.* Nous retrouvons bien ici cette querelle sur la nature de l'enfant qui met en opposition les deux grandes familles pédagogiques.

Bien entendu, il niait qu'il pût exister une morale laïque fondée sur des valeurs non-religieuses et refusait toute *Éducation d'où la Religion seroit bannie, dont la Religion même ne seroit pas la base : nous en repousserions les fonctions comme indignes de nous.*

Il associait bien sûr à la religion, le Roi et sa Famille, parce que *dans notre opinion, l'amour du Roi, la fidélité au Roi, le dévouement pour le Roi, s'identifient avec le Culte que nous devons à Dieu, et que nous ne tenons pas pour des hommes sincèrement religieux, les hommes qui ne sont pas franchement royalistes.*

Il y a quelque chose de curieux dans cette partie du discours où l'Abbé Robinot parlait du Roi et de sa Famille, d'une manière assez pathétique, mais sans nommer Louis XVIII. Nous ne pouvons nous empêcher de penser que ce même roi était alors très malade et devait mourir quelques jours plus tard le 16 septembre 1824. Avait-on connaissance à Nevers de cet état de santé et de la possibilité de son décès ?

On peut aussi imaginer que l'abbé Robinot était un de ces ultra-légitimistes qui ne pardonnaient pas à Louis XVIII sa politique constitutionnelle et qu'il préférerait donc ne pas le nommer.

En effet dès 1804, était apparu un mouvement dit légitimiste, la *Congrégation*. En 1810, apparaissait un autre mouvement de même type, *Les Chevaliers de la Foi*, réorganisé en 1814, en liaison avec la *Congrégation*, (ranimée sous l'influence d'un Jésuite, le R.P. Ronsin), et que l'on qualifiait d'ultra-légitimiste. Tous étaient hostiles à la Charte jugée d'esprit libéral, où la liberté du culte et de la pensée était posée en principe et les droits de l'homme implicitement reconnus. Ces mouvements furent en liaison pour ne pas dire confondus, avec l'association de la

Propagation de la Foi fondée en 1819 et qui une dizaine d'années plus tard comptait cinquante mille associés dont les noms étaient tenus secrets ¹⁶.

On peut noter aussi qu'il n'est nullement question dans ce programme pédagogique, d'enseignement de l'histoire (suspecte, nous l'avons vu), ni des sciences. L'essentiel de l'éducation reste littéraire, il s'agit des humanités conçues comme moyen de formation morale.

À titre de comparaison notons qu'au collège des Jésuites de Saint-Acheul en 1825, que fréquentaient plus de six cents élèves, le latin restait prépondérant, (le cours de philosophie se faisant en cette langue), ainsi que la rhétorique et la déclamation ; l'arithmétique y était enseignée plus tôt qu'avant la Révolution, les mathématiques et la physique étant réservées à l'année de philosophie (donc en latin). Les arts dits d'agrément étaient pratiquement interdits, sauf le dessin pratique et un peu de chant. Encore ce programme fut-il violemment critiqué à Rome par les supérieurs de la Compagnie : *Arithmétique, par condescendance. Mais on n'apprenait autrefois ni arithmétique, ni géométrie, ni histoire[...] le dessin ni la musique ne font partie de l'éducation que donnent les jésuites.* Il y avait un cours d'histoire fait par le R.P. Loriguet, dont *l'Histoire de France* servira de manuel jusqu'au début du siècle suivant, mais cet ouvrage était en fait une caricature de tout ce qui pouvait avoir un rapport avec la Révolution Française et les idées modernes.

Le discours de distribution des prix de 1824 à Nevers, apparaît bien, dans ce sens, comme un discours de combat, à la fois sur le plan des principes de l'éducation et sur ceux de la religion et de la politique. D'ailleurs le ton est très polémique et parfois même violent.

On devine que cette attitude n'emportait pas forcément le consensus, notamment chez les parents d'élèves, car dans sa conclusion, il avouait : *Nous ne voulons pas vous dissimuler, MM, qu'il reste beaucoup à désirer, qu'il reste beaucoup à faire ; mais sous vos auspices, et quand la conduite des Parens se mettra en harmonie avec la nôtre, nous pourrons beaucoup.* Cette dernière restriction est très significative car à Nevers et dans la Nièvre le courant républicain restait très fort comme l'avaient montré les événements passés.

Le Principal se réjouissait que le nombre des élèves ait doublé cette année-là et qu'aucune désobéissance, insubordination, ou *trait contre l'ordre, la Religion ou les mœurs* n'ait nécessité de mesure sévère.

En fait cette année-là, le collège ne comptait que six classes, de la septième à la seconde, le palmarès signalait d'ailleurs que *La chaire de Rhétorique a vaqué cette année, mais sera remplie à la rentrée des classes*, qui traditionnellement était fixée au 3 novembre. De la 2^e à la 4^e, les seules compositions prises en compte pour les prix sont le thème, la version et les vers (latin), le grec et la mémoire (récitation). De la 5^e à la 7^e, les compositions en grec et en vers latins sont remplacées par celle d'orthographe.

Le Prix de la Pension, au Collège, est de 500 fr., outre les Droits de l'Université qui sont de 25 fr., et le Blanchissage qui est de 20 fr. Un Nota précisait que *D'après une délibération du Conseil municipal, la Rétribution collégiale, qui était de 50 fr. par an, ne sera plus perçue.*

<<<<<<<<>>>>>>>>

LE BUT DE L'ÉDUCATION AU XIX^e SIÈCLE

Le nouveau principal du collège insistait surtout sur l'éducation morale et religieuse. Ceci n'a rien d'étonnant et il ne faudrait pas y voir une particularité due à l'époque ou aux idées réactionnaires de l'abbé Robinot. Pendant tout le XVIII^e et le XIX^e siècle, beaucoup contestent l'utilité même de toute autre forme d'instruction.

On peut distinguer deux catégories d'opinions à ce sujet : pour les plus radicaux, toute instruction autre que morale et religieuse est inutile pour tous les enfants et adolescents, les

¹⁶ voir à ce sujet : Lacouture op.cit., tome 2, chapitre 2 : *Restauration dans la restauration*

autres admettent une certaine instruction pratique ou générale pour les enfants des classes dominantes, l'aristocratie ou la bourgeoisie selon les auteurs.

Par exemple ¹⁷, Richelieu mettait en garde contre le danger que représenterait une trop grande quantité d'hommes instruits dans le pays, qui risqueraient de devenir trop fiers et présomptueux pour rester obéissants.

Le Parlement d'Aix, juste avant la Révolution, recommandait aux ordres religieux enseignants de limiter le nombre de leurs élèves et de refuser d'instruire les fils de paysans de peur que l'agriculture ne vienne à manquer d'une main d'œuvre suffisante.

Voltaire comme bien d'autres philosophes de son siècle, voulait réserver l'éducation à la bourgeoisie, la populace n'ayant ni le temps ni la capacité de s'instruire. Idée reprise par La Chalotais en 1763 dans son *Essai sur l'Éducation Nationale*.

Sous le Second Empire, un inspecteur principal et administrateur de l'enseignement primaire, Eugène Rendu, estimait que le fait que les masses populaires sachent lire ou non n'avait pas d'importance car le passé prouvait qu'une civilisation en grande partie analphabète était possible. Il s'inquiétait surtout de la perte d'influence de l'Église et de la progression du matérialisme, le principal but des écoles primaires était donc de fournir aux enfants l'éducation morale et religieuse qu'ils ne recevaient plus de l'Église ni de leurs parents, elles devaient purifier les sentiments des pauvres et leur rendre quelque dignité ¹⁸.

Pie IX en 1864 dans le Syllabus affirme la même doctrine *Les écoles pour les masses sont créées principalement en vue de donner au peuple une instruction religieuse, de l'amener à la piété et à une discipline morale véritablement chrétienne*.

Parmi les libéraux et les avocats de l'éducation populaire, les préoccupations étaient souvent semblables même si leurs conclusions étaient opposées. Guizot considérait que l'ignorance rend le peuple turbulent et féroce ; elle en fait un instrument apte à être utilisé par les factions. C'est pourquoi il veut une école primaire dans chaque village, mais précisait aux préfets (1833) : *nous avons voulu créer dans chaque commune une force morale dont le gouvernement puisse se servir au besoin*. Il voulait que les enseignants prêchent la soumission, le respect de la loi, l'amour de l'ordre, et pour cela que l'éducation soit surtout religieuse. Pour assurer le bonheur du peuple il pensait que le meilleur moyen était de lui apprendre à se résigner à son sort et à trouver son bonheur dans l'accomplissement de ses pénibles tâches.

C'est pourquoi, dans tous les discours de distribution des prix, nous trouverons sans cesse affirmé que l'essentiel de l'éducation dispensée par le collège puis par le lycée, est cette formation morale et civique destinée à faire des enfants et adolescents de futur bons chrétiens, bons pères de famille et bons citoyens respectueux des lois et du pouvoir établi.

Évidemment, aux périodes de changement de régimes politiques, et elles furent nombreuses en ce siècle, 1814-1815, 1830, 1848, 1851, 1875, les élèves nivernais purent entendre leurs maîtres et les autorités invitées à ces cérémonies, les inciter à vénérer successivement les diverses institutions, familles royales ou impériales, républiques, monarchies ou empires, et à obéir fidèlement aux lois du moment. Le seul thème qui ne variait pas, c'était l'invitation à honorer leurs maîtres.

<<<<<<<<>>>>>>>>>

La rentrée 1824.

Les finances de la Ville s'améliorant, les droits scolaires ou Rétribution collégiale, qui étaient de 50 fr. par an, furent supprimés à partir de la rentrée de 1824, par une délibération du

¹⁷ Voir sur ce sujet, Zeldin, op. cit. pp.168 et suivantes

¹⁸ E. Rendu, *Mémoire de l'enseignement obligatoire (1853)* cité par Zeldin, op. cit. p. 171

Conseil Municipal du 2 avril 1824,¹⁹ transmise au Préfet le 18 mai et approuvée par lui le 5 juin. On acheta du mobilier et l'on restaura les bâtiments pour permettre l'accueil de 50 pensionnaires.

Le palmarès du 1^e septembre 1824 ne contient aucun nom de professeurs. Celui de 1825 est pour le moment introuvable, il ne figure ni dans les archives du Lycée ni à la Bibliothèque municipale.

Selon Duminy ²⁰, *tous les anciens professeurs furent remerciés ; tous les nouveaux furent des ecclésiastiques, à l'exception de Jean Boyral, répétiteur de mathématiques à Bourges, qui le 27 février 1825, avec l'assentiment de l'évêque, fut nommé professeur de mathématiques. Voici ce qu'écrivait au maire le recteur de Bourges, en annonçant la nomination de Boyral : « Ses principes religieux et politiques ne laissent rien à désirer ; il est d'une grande simplicité et peu formé aux usages du monde ; il a aussi un peu l'accent rouergat qui paraîtra un peu étrange les premiers jours, mais il fera oublier, je l'espère, ces légers défauts par ses bonnes qualités ; il est du reste, une tête carrée très propre aux mathématiques » .*

Notons à propos de cette remarque de Duminy sur la nomination de Boyral : avec l'assentiment de l'évêque, que nous n'avons pas trouvé trace d'une demande d'accord à ce sujet entre le Recteur et l'Évêque, mais étant donné le climat de l'époque, et ce que nous dit Crosnier de la politique de Mgr Millaux, il n'y aurait rien d'extraordinaire à une intervention directe de sa part dans cette première série de nominations. D'autant plus que selon les accords signés avec le Préfet afin d'obtenir la réunion des élèves du séminaire à ceux du lycée (conformément à la loi), l'Évêque avait promis de donner au Collège deux régents, pour compléter son personnel.

Nous avons une indication sur cette année 1824-1825 grâce aux souvenirs de l'abbé Crosnier. Au cours de l'année 1823-1824, il alla continuer son cours de théologie au grand séminaire de Nevers où il eut quelques difficultés à cause des Bretons. *À la rentrée de l'année scolaire, je fus appelé au collège de Nevers pour y professer la sixième. Cette nomination était le résultat de la mort du pauvre abbé Bornet, mon meilleur ami, à la suite d'une fièvre cérébrale [...] MM. Cardonnet et Courteuil avaient été imposés comme professeurs à Mr Robinot Chanoine, Principal du Collège ; sentant leur infériorité à l'égard des autres professeurs, ils auraient voulu trouver un moyen de s'éloigner de la maison. Ils contribuèrent à entretenir la mésintelligence qui régnait entre les Bretons et les Nivernais ; ils rapportaient avec passion à Mgr Millaux ce qu'ils entendaient et ce qu'ils n'entendaient pas. Mr Cardonnet infatué de sa personne, faible en littérature et en autres choses était bien en dessous de la classe de troisième qu'il professait ; Mr Courteuil plus sympathique professait la cinquième, il avait plus de talent, mais il manquait d'expérience et de tact.*

Voilà donc l'abbé Crosnier, régent de sixième au Collège. Il y avait été nommé directement par l'évêque, il semble qu'il y fut bien accueilli tant par le principal que par les autres professeurs nivernais, mais le drame va venir des deux autres abbés nommés avec lui, deux bretons, âmes damnées de l'évêque et de son vicaire général. Comme il l'explique bien, ceux-ci vont tenter de détruire le collège faute d'y être reconnus.

Ce travail de sape a dû durer toute l'année. L'Évêque ne pouvait évidemment pas fermer le collège de sa propre autorité, mais foulant aux pieds les règlements universitaires et les accords antérieurs avec le Recteur, il décida de rouvrir le petit séminaire.

Ainsi que l'explique l'abbé Crosnier : *Pressé par eux (MM. Cardonnet et Courteuil) et par Mr Cazou, Mgr entreprit de reconstituer son petit Séminaire qui jusqu'alors suivait les cours du collège. Mais pour le fonder, les éléments manquaient ; M. Cardonnet fut choisi pour professer la Rhétorique et M. Courteuil, la seconde, tandis que Mr Chevalier, chanoine, fut nommé supérieur de la maison. L'avenir prouva, surtout pour ce dernier, que le choix n'avait pas été heureux. Trois semaines à peine après la rentrée du collège, ces modifications furent opérées, et par une lettre du 29 novembre 1825, Mgr Millaux annonça à M. Robinot qu'il retirait ces MM*

¹⁹ AD série T2 (2) fonctionnement 4ème partie

²⁰ E.D. P. 52 et note 1, sans référence.

du collège (MM. Cardonnet et Courteil). La lettre du prélat dévoile toutes les démarches faites par eux pour arriver à ce résultat.

Le principal se trouvait donc devant un problème grave, il perdait subitement deux régents et les élèves du séminaire. Il procéda donc d'abord à des permutations internes avant de recruter de nouveaux régents pour les petites classes : *Quoique nouvellement arrivé, on me proposa de passer de sixième en quatrième, Mr Regnault qui professait la quatrième avant moi, remplaça M. Cardonnet en troisième.*

D'après le palmarès du 1^{er} septembre 1826 le personnel de l'année 1825-26, s'établissait ainsi : Philosophie : M. l'abbé Martin ; Mathématiques : M. Boyral ; Rhétorique : M. l'abbé Chaussard ; Seconde : M. l'abbé Culot ; Troisième : M. l'abbé Regnault ; Quatrième : M. l'abbé Crosnier ; Cinquième : M. l'abbé Mezières ; Sixième : M. l'abbé Poudroux ; Classe élémentaire : M. l'abbé Pannetrat et M. l'abbé Lapetite ; Dessin : M. Dutertre.

Un frère dans sa classe.

Deux frères de l'abbé Crosnier furent élèves du collège à cette époque : Le collège de Nevers était dirigé par des ecclésiastiques ; mes parents ne balancèrent pas à y faire suivre les cours par mes deux frères Michel et Auguste ; d'un autre côté ma présence au collège était une garantie. Mon frère Michel était mon filleul, voulant décharger autant qu'il était en moi, mes parents qui avaient une nombreuse famille, je plaçai mon frère en pension et je m'engageai à payer toutes les dépenses.

Il fit sous moi la quatrième, je profitai du temps que je consacrais à donner des répétitions chez moi pour lui procurer le même avantage. Michel était un travailleur, il profita de mes soins et marcha à la tête de sa classe, ce qu'il continua de faire jusqu'à la fin de ses cours. Il eut du succès à la fin de l'année, et personne ne pensa soupçonner qu'il y eut injustice, tant il était aimé et estimé de ses condisciples.

Rappelons que les régents étaient logés au collège aux frais du Principal. En outre l'usage les autorisait à donner des répétitions (payantes en général) à leurs élèves, dans leur chambre, pendant les heures d'étude. Cet usage provoqua des conflits à diverses époques. Nous en voyons ici un exemple bien précis. En ce qui concerne les frères de l'abbé Crosnier, les palmarès disponibles ne conservent de traces que pour le premier, Michel.

Les souvenirs de l'abbé Crosnier pourraient laisser supposer que ses deux frères étaient devenus élèves du collège quand lui-même y fut nommé professeur en novembre 1824. En réalité, Michel était entré en sixième en 1823 et avait obtenu un accessit d'Excellence en septembre 1824. Nous n'avons pas le palmarès de 1825 mais en 1826 sous la direction de son frère, en classe de quatrième, il obtint le Prix d'Excellence et des prix partout sauf en version latine. De la 3^e à la Philosophie, (palmarès du 17 août 1830), il obtint chaque année plusieurs nominations.

∞ ÷ ∞ ÷ ∞ ÷ ∞ ÷ ∞ ÷ ∞ ÷ ∞ ÷ ∞ ÷ ∞

Nevers aura-t-elle une École de Médecine ?

Si la Municipalité de Nevers ne semblait pas très passionnée par le développement de l'Instruction publique, certains Nivernais poussaient au contraire dans ce sens. C'est ainsi que le 15 février 1825 un député de la Nièvre (signature illisible), informa le maire du dépôt d'un projet de loi pour la création de 20 Écoles secondaires de médecine et des professeurs qui en découlaient. La liste n'était pas définitivement établie. Il invitait le Maire à faire une demande en Conseil municipal et l'assurait qu'il l'appuierait.

Il n'y aurait rien à payer si ce n'est un local à fournir qui pourrait être à l'hospice ou dans tout autre bâtiment communal. Parmi les arguments qu'il suggérait de mettre en avant, il citait

la grandeur de la Ville, sa population, sa position centrale, les vivres abondants, les moyens de faire la police et une garnison pour l'appuyer, d'habiles médecins en état de professer et surtout le fait que le Gouvernement n'avait encore jamais rien fait pour Nevers où tous les établissements d'enseignement étaient communaux ou le résultat d'entreprises particulières.

Mais il semble que cette opportunité n'ait pas été saisie, pas plus que ne le seront, les multiples occasions de transformer le collège en lycée jusqu'en 1860. Il est amusant de remarquer qu'il faudra attendre 2005 pour que l'on songe à nouveau, à établir une école de médecine à Nevers.

∞ ÷ ∞ ÷ ∞ ÷ ∞ ÷ ∞ ÷ ∞ ÷ ∞ ÷ ∞ ÷ ∞ ÷ ∞

LE COLLÈGE DE NEVERS EST HORS LA LOI. REPRISE EN MAIN PAR L'UNIVERSITÉ

Le 20 juillet 1826, ²¹ le Ministre des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique, réagit violemment contre la dérive cléricale du Collège. *Celui-ci qui est communal et soumis de droit aux règlements universitaires fut mis en 1823, dans un état exceptionnel. Sans cesser d'être subordonné à l'université, il fut placé plus spécialement sous la surveillance de Mgr l'évêque ; destiné à recevoir des élèves ecclésiastiques et à leur procurer le genre d'éducation qu'offrent les petits séminaires, il devait en même temps continuer d'admettre des élèves aspirants aux diverses professions de la société. en un mot, il devint un collège mixte, dénomination affectée à plusieurs établissements qui ont subi les mêmes modifications. Il est vrai cependant que la convention qu'il y avait lieu de passer à cet effet entre Mgr l'évêque de nevers et M. le Recteur de l'académie de Limoges ne fut jamais signée par le prélat ; en sorte que le collège, mixte de fait, ne l'était pas légalement.*

depuis cette époque l'exercice de l'autorité universitaire a éprouvé au collège de Nevers de continuelles difficultés, il paraît que de son côté Mgr l'évêque n'a pas eu non plus lieu d'être satisfait de la marche qui y est suivie, puisqu'il a cessé d'envoyer aux classes du Collège les élèves de son petit séminaire et qu'il a placé ailleurs quelques ecclésiastiques qu'il avait donné pour régents et qui paraissaient les plus capables de bien remplir leurs fonctions. cet éloignement de la part de Mgr l'évêque fait que le Collège de Nevers se trouve en ce moment soustrait à toute espèce d'autorité et de subordination, état dont l'illégalité est frappante et dont la durée d'ailleurs impossible, parce que l'autorité qui surveille est seule capable de maintenir et faire durer.

Il se proposait d'écrire au Recteur pour un nouveau plan d'organisation, à l'Évêque, au Maire, et il invitait le Préfet à intervenir. Celui-ci fit de son mieux et lui rendit compte de ses démarches le 29 juillet. Il commençait par évoquer la situation avant la réception de la lettre du Ministre.

M. le Maire m'apprend que ceux qui le régissaient (le Collège) avaient donné leur démission, que [...] ce collège allait recevoir une nouvelle organisation et que des professeurs ecclésiastiques moins usés par l'âge et plus dociles aux règles qui soumettent cet établissement à la surveillance de Mgr l'Évêque et de l'Université remplaceraient ceux qui s'y trouvent [...] Le Recteur était parfaitement rassuré par leur choix, seulement il témoignait quelques craintes que lorsque les nouveaux professeurs seroient devenus plus propres par un long exercice à remplir leurs fonctions, et parvenus par leurs succès à des grades plus élevés, Mgr l'Évêque ne les en tirât successivement pour remplir des fonctions ecclésiastiques ou pour les séminaires et n'affaiblisse ainsi l'instruction du collège ce qui ferait retomber cet établissement dans l'état de langueur où il se trouve.

Depuis le 20 juillet, le Préfet avait eu une longue conférence avec l'Évêque qui l'avait assuré que jamais il ne chercherait, sans le consentement du Recteur, à changer le principal ou

²¹ AD série T2 (2) fonctionnement 4ème partie

les principaux professeurs du collège. Sa position semblait différente pour ceux qui devoient faire les basses classes et il a cherché à me démontrer qu'en cas qu'il en changeroit cela n'auroit aucun inconvénient. Quant à la question du concordat, il a paru désirer avoir à ce sujet à s'expliquer directement avec Votre Excellence. Bien entendu il avait assuré le Préfet de la pureté de ses intentions, de son désir du bien et de son intention de satisfaire en tout Votre Excellence.

Nous remarquons surtout l'influence de l'évêque, le Maire n'envisage le remplacement du principal et des régents que pour les remplacer par d'autres *plus dociles aux règles qui soumettent cet établissement à la surveillance de Mgr l'Évêque*. Quant à sa référence à l'Université, on voit bien que le Grand Maître n'est même pas au courant et est en tous cas opposé à cette dérive cléricale comme nous l'avons dit.

Selon l'abbé Crosnier, la situation était beaucoup plus tendue, la rivalité entre les Nivernais et les Bretons étant la source du conflit alimenté par les cabales du clan épiscopal. *Il faut bien le dire, les préventions contre M. Robinot et contre les professeurs du Collège, presque tous nivernais, continuaient toujours; les mêmes hommes qui avaient pris tant d'empire sur Mgr Millaux, n'avaient pas renoncé à leurs projets contre le collège et les Nivernais. Aussitôt après la distribution des prix, nous dûmes évacuer les lieux. M. Rouchauce remplaça M. Robinot comme principal ; Mr Sergent fut nommé professeur de Rhétorique à la place de Mr Chaussard et tous les autres professeurs furent remplacés.*

En fait, Robinot et tous ses professeurs avaient été poussés à la démission par l'Évêque lui-même. Duminy ²² ne semble pas avoir eu connaissance de cette situation puisqu'il se contente de noter : *En 1826, le chanoine Robinot se démit de ses fonctions*. Il ne signale pas la démission concomitante des autres professeurs.

M. l'abbé Rouchauce venait du Grand Séminaire où il enseignait le dogme en classe de théologie. En fait le bouleversement, bien que significatif n'était pas aussi total que le dit Crosnier. M. Boyral (qui n'était pas un ecclésiastique) restait professeur de Physique et Mathématiques et M. Dutertre, de dessin. La classe de philosophie disparaissait et M. l'abbé Martin qui l'enseignait se retrouvait régent de seconde. Tous les autres régents étaient effectivement nouveaux.

Ce qui montre bien le climat délétère de cette fin d'année scolaire c'est d'une part le fait que tous les professeurs chassés du collège fussent obligés de déménager aussitôt après la distribution des prix et d'autre part, un incident, que raconte Crosnier, qui peut nous paraître futile mais qui montre bien l'hostilité entre les deux clans.

À la même époque (la fin de l'année scolaire), Mr. Gally fut nommé curé de Saint-Père de Nevers et le jour même de son installation un grand repas fut donné au Collège par le nouveau curé et le nouveau principal. À la messe solennelle, on avait invité un des nouveaux professeurs à faire sous-diacre, Mr. Thomas, mais comme il n'était que minoré et que j'habitais la paroisse, je pensai qu'on n'avait pas le droit de me priver de mes fonctions, je me rendis donc de bonne heure à la sacristie, et quand Mr. Thomas arriva, il me trouva revêtu des ornements de mon ordre. – Grand embarras, on ne m'avait pas invité au dîner, on n'osait pas me prier de céder ma place à l'acolyte. Après en avoir conféré avec Mr. Gally, l'abbé Sergent s'approcha de moi à l'issue de la messe et m'invita au repas de la part du curé. Je dus refuser et je lui demandai si, à ma place, il accepterait ; il me fit observer le mauvais effet que mon refus produirait mais je tins bon.

Pour expliciter cet épisode, rappelons que l'église Saint-Père de Nevers se trouvait au milieu de l'actuelle place Guy Coquille et était l'église paroissiale du quartier. Après sa destruction, elle fut remplacée par l'église Saint-Pierre, ancienne chapelle du Collège qui devint donc église paroissiale.

L'abbé Crosnier avait reçu les ordres mineurs le 21 décembre 1822 et avait été fait sous-diacre le 17 décembre 1825. Selon lui, l'abbé Thomas n'avait reçu que les ordres mineurs, il

²² E.D. op. cit. p. 52.

n'avait donc pas le droit d'usurper la fonction de sous-diacre dans la paroisse de l'abbé Crosnier. Cet accrochage à propos de prérogatives sacerdotales et de repas d'installation d'un nouveau curé, souligne l'hostilité réciproque des deux camps.

Le palmarès de 1826.

Témoin de la situation, le palmarès du 1^{er} septembre 1826 ne porte le nom d'aucun Principal. Il contient seulement la liste des prix, par classe, avec en tête de chacune le nom du professeur.

En Philosophie, M. l'Abbé Martin, professeur, il n'y a que deux prix, le Prix d'Honneur de dissertation latine : Henri Morizot de Nevers et celui de dissertation française : Charles Percheval de Nevers. En classe de Mathématiques, M. Boyral, professeur, il y a des prix en géométrie et arithmétique (dont un pour Morizot).

Pour les autres classes, les compositions sont comme de coutume. Les Abbés Pannetrat et Lapetite enseignaient les trois divisions de la classe élémentaire (7^e). Il y avait un professeur de Dessin, M. Dutertre qui avait décerné un prix unique à Victor Léonard de Nevers.

Nous avons retrouvé un des livres de prix remis lors de cette cérémonie. Il s'agit d'*Essai sur le beau* par le Père André. La reliure est aux armes de Nevers et porte la mention *Collegium Nivernense*.

L'inscription manuscrite porte : *Anno 1826 die Ven. 1^e sept. Unicum memoriæ [illisible] cultæ præmium in secundo ordine mertus ac consecutus est ingens adolescens Amabilis Leonard nivernus*. Suivent deux signatures *Culot* et *Robinot Provisor Collegii*.

Il s'agit bien de l'élève Amable Léonard, de Nevers qui avait obtenu le 1^{er} Prix d'Excellence en classe de Seconde (M. l'abbé Culot, professeur). Cet élève avait également obtenu en classe de mathématiques (M. Boyral, professeur) le 1^{er} accessit d'arithmétique et dans sa classe, le second prix de thème, le 2^e accessit de vers latins, le 2^e prix de version latine et de version grecque ainsi que le prix unique de mémoire (récitation). Le livre que nous avons cité devait correspondre à ce dernier prix. Chaque nomination correspondait à un livre. Il avait donc reçu six ou sept volumes reliés. À titre indicatif, cet ouvrage découvert chez un bouquiniste de La Charité était vendu alors 120 euros (en 2001).

3^e ÉTAPE : DE 1826 À 1830.

LE PRINCIPALAT DE L'ABBÉ ROUCHAUCE, CHANOINE.

Edmond Duminy ²³ fait état d'un prospectus du chanoine Rouchauce, dans lequel celui-ci déclarait : *Développer les talents, former les caractères, jeter dans des âmes encore neuves et point souillées par l'habitude du vice, le germe précieux de toutes les vertus, qui doivent concourir au bonheur général et particulier des hommes, tel est le grand objet de l'éducation, tel est aussi le but vers lequel nous dirigerons constamment nos efforts*.

Il est dommage que nous n'ayons pas le texte complet de ce prospectus pour vérifier s'il contenait comme celui de son prédécesseur, l'abbé Robinot, la même profession de foi catholique et légitimiste.

Tout le personnel était donc changé à l'exception des deux professeurs laïques, MM. Boyral (classes de Physique et de Mathématiques) et Dutertre (dessin) et de l'abbé Martin qui passait de la classe de philosophie qui disparaissait à celle de troisième.

²³ E.D. op. cit. p. 52.

Enseignaient en Rhétorique, l'Abbé Sergent, en 2^e, l'Abbé Martin, en 3^e l'Abbé Gracia, en 4^e l'Abbé Thomas, en 5^e, l'Abbé Simonin, en 6^e l'Abbé Dumas et en 7^e l'Abbé Delassasseigne.

Sur le palmarès de 1827, il faut noter que la composition d'histoire venait s'ajouter aux compositions traditionnelles des classes depuis la 3^e jusqu'à la 6^e et dans cette dernière, apparaissait même une composition de géographie, grande nouveauté.

L'année suivante, **1827 - 1828**, l'Abbé Gracia disparaît et tous les autres professeurs remontent d'une classe. L'Abbé Cliquet est nommé pour enseigner les classes de 7^e et 8^e et une classe d'Écriture est créée avec comme maître, M. Bouziat. Dans cette classe, on enseignait la tenue des livres de comptes et l'écriture des textes de droit. On formait ainsi de futurs clercs de notaire et autres employés aux écritures.

En **1828 - 1829**, est créée une classe de philosophie. C'est le Principal qui en assure l'enseignement et le Prix d'honneur de Philosophie peut à nouveau être attribué pour la composition de dissertation latine. Il n'y a d'ailleurs que deux compositions mentionnées au palmarès, la dissertation latine et la dissertation française.

Cette année-là c'est l'Abbé Simonin qui disparaît du palmarès et les autres montent d'une classe. L'Abbé Meslier est nommé pour la classe de 7^e, l'Abbé Bonnamour-Dutartre, Maître d'étude, enseignait les deux sections de la classe élémentaire et la classe d'écriture a maintenant deux divisions comme celle de dessin.

1829 Projet de construction d'une chapelle pour le Collège

L'Église Saint-Pierre était devenue après la Révolution, une église paroissiale. Les élèves du Collège avaient continué à en suivre les offices. L'abbé Tabary en 1818-1819, avait fait restaurer la vieille chapelle du collège, mais, trop petite, elle n'était plus en état de servir. En 1829, la ville décida la construction d'une chapelle à l'intérieur du collège ²⁴. Les plans en furent approuvés par le conseil municipal le 26 octobre, puis les travaux furent adjugés pour la somme de 4050 fr. Elle ne sera achevée et bénite qu'en 1839 et restera en usage jusqu'en 1944 où elle sera détruite par les bombardements. Le Lycée Jules Renard en conserve toujours la pierre d'autel et les missels.

En **1829-1830**, en tête du Palmarès figure une nouvelle classe sous le titre *Dissertation religieuse*, avec deux divisions. C'est la seule et unique fois à Nevers, à notre connaissance, que l'enseignement religieux est ainsi présenté, avec un intitulé de composition qui semble le mettre au même rang que la dissertation latine ou la dissertation française. C'est très significatif. Est-ce une suite logique de la décision municipale de faire construire une nouvelle chapelle ? Cet enseignement devait être assuré par le principal car l'Abbé Martin devenu prêtre était chargé de la classe de Philosophie. L'Abbé Sergent, lui aussi était devenu prêtre. L'Abbé Lecompte remplaçait le maître d'études de 7^e et M. Reymond remplaçait M. Dutertre comme professeur de dessin.

4^e ÉTAPE : DE 1830 À 1832.

LE COLLÈGE APRÈS LA RÉVOLUTION DE 1830.

LE PRINCIPALAT DE P. THOMAS LEFEBVRE.

Après la Révolution de 1830, les ecclésiastiques du collège démissionnèrent.

Les circonstances de cette démission sont bien caractéristiques du climat de Nevers. On a vu que lorsque l'Évêque voulut se débarrasser des professeurs du Collège, en 1826, on n'y était pas allé par quatre chemins et ils avaient été proprement démissionnés d'office et tenus

²⁴ E.D. op. cit. p. 53.

d'évacuer les lieux dès la fin de la distribution des prix. Le nom du Principal ne figurait même plus sur le palmarès.

En 1830, alors qu'il s'était produit une révolution politique en France et que le changement de personnel s'imposait, les nouveaux responsables de la municipalité semblaient ne vouloir rien changer.

Le 4 août 1830, le président de la commission provisoire écrivait au principal ²⁵ : *La commission municipale provisoire de la ville de Nevers vient d'apprendre que quelques inquiétudes auraient été semées sur l'existence et le maintien de votre établissement et elle me charge en conséquence, de vous rassurer à cet égard. Je m'empresse donc de le faire, afin de dissiper tous les bruits mensongers et je vous déclare au surplus que l'administration prendra toujours sous sa protection toute particulière, un établissement aussi utile que le vôtre et que vous administrez à la satisfaction générale.*

Mais les ecclésiastiques adressèrent leurs démissions les 17 et 23 septembre et quittèrent immédiatement la maison. La rentrée des classes devait s'effectuer le 20 octobre.

Il fallut leur trouver des remplaçants laïques. On nomma comme principal, M. Thomas-Lefebvre, ancien principal du Collège de Cosne, bachelier ès lettres et bachelier ès sciences.

Lui aussi envoya aux parents un prospectus dont Duminy ²⁶ donne de larges extraits : *Le nouveau principal qui compte déjà vingt ans de services ininterrompus, va faire tous ses efforts pour que le collège de Nevers prenne rang parmi les écoles universitaires, où les études sont fortes, la discipline sévère sans être dure ; les principes de religion et de morale, mis en pratique ; mais il n'oubliera pas surtout que les jeunes élèves confiés à ses soins, affranchis enfin de l'ilotisme dont les menaçait un régime abrutissant, deviendront un jour des citoyens, et que, de bonne heure, ils doivent apprendre à respecter les lois, dont on pourra maintenant leur parler sans craindre de passer pour séditieux, à chérir les institutions du pays et à unir dans leurs vœux pour la prospérité et la gloire de la France, le nom du prince citoyen, du roi honnête homme que leurs pères ont placé sur le trône.*

Ce passage est bien caractéristique d'une prise de position nette pour le régime issu de la Révolution de 1830. L'accent est mis sur la formation du citoyen et le respect des lois françaises. La critique contre le régime antérieur englobe le régime national et celui du collège. Les termes sont forts, il parle d'*ilotisme abrutissant*. Une critique indirecte est à noter. Quand il met en avant ; *les principes de religion et de morale, mis en pratique dans les écoles universitaires* il sous-entend que ces principes ne l'étaient pas en réalité dans les collèges ecclésiastiques comme celui de Nevers.

17 janvier 1831 - Une insurrection des élèves du Collège

Le 17 janvier 1831, une insurrection éclata dans le collège. Le Maire prit un arrêté, menaçant les élèves insoumis d'exclusion définitive, s'ils ne rentraient pas au collège, le soir même, avant six heures. Duminy n'explique pas quelles furent les raisons ou motivations de cette révolte ni son déroulement. Il recopie l'arrêté du Maire ²⁷ : *Considérant qu'à la suite de graves désordres, plusieurs élèves ont quitté le collège, qu'il importe que les élèves qui ont commis cet acte d'insubordination rentrent promptement dans le devoir et que ceux qui persévèreraient soient exclus d'un établissement qui ne peut se maintenir que par l'ordre et la discipline intérieure ; Avons arrêté et arrêtons ce qui suit : Article premier : Les élèves absents momentanément du collège par suite de l'insurrection qui a eu lieu ce matin dans cet établissement, sont tenus de rentrer de suite dans ledit établissement. – Art. 2 : Tout élève qui ne sera pas rentré aujourd'hui, avant six heures du soir, sera rayé de la liste des élèves du collège.*

²⁵ Les deux extraits cités sont tirés de E.D. p. 53-54 qui les donne sans autre référence que *Archives de Nevers*

²⁶ E.D. op. cit. p. 54.

²⁷ E.D. op. cit. p. 54.

Duminy ne parle pas non plus de la conclusion de cet événement ni de ses conséquences. Le palmarès du 29 août 1831 ne permet pas d'en déceler les traces. La proportion des internes nommés dans toutes les classes semble normale. Curieusement ce palmarès est signé par le principal de son seul prénom ou premier nom, Thomas. C'est d'ailleurs ainsi qu'il signe ou est dénommé dans différents documents. Dans d'autres on emploie son (deuxième ?) nom seul, Lefebvre.

Remise d'un drapeau tricolore au Collège

Le 1er mai de la même année, le Maire remit solennellement au Collège, un drapeau tricolore.

Fourquemin ²⁸ raconte ainsi cette cérémonie : *Depuis quelques jours les élèves du collège de Nevers avaient témoigné à l'administration le désir d'avoir un drapeau, ainsi que les camarades des autres grandes villes de France. Le jour de cette cérémonie fut fixé au 1er mai. Cette cérémonie eut lieu un peu matin afin que chacun puisse être prêt pour assister à la messe de la 1e fête du Roi vers les 10 heures. Monsieur le Maire de la Ville de Nevers, en présence des généraux Dautancourt et Pélicier, de M. le Préfet et des autorités ainsi que de l'état-major de la garde nationale, remit aux élèves qui étaient rangés par classes dans la cour du collège, le drapeau tricolore si désiré des élèves, sur lequel on lisait d'un côté : Louis-Philippe Ier, roi des français, et de l'autre côté : Nous entrerons dans la carrière quand nos aînés n'y seront plus. M. le Maire fit un discours analogue à la circonstance, et lorsqu'il fut terminé, la musique de la garde nationale qui y avait été convoquée, fit entendre l'air de la Marseillaise, plusieurs vivats aussi se firent entendre, et la cérémonie fut terminée.*

Le même jour, à la suite de cette cérémonie eut lieu à la suite de la messe, un Te Deum chanté en l'honneur de la fête du Roi Louis-Philippe Ier, roi des français, en l'église cathédrale de St-Cyr. La garnison, la garde nationale, la gendarmerie et le collège drapeau en tête, ayant aussi sa musique, y assistèrent, tandis que la garde nationale à cheval attendait sur la place Ducale la fin de la cérémonie pour être passée en revue tous ensemble par les autorités civiles et militaires. Le même jour il y eut un banquet donné par l'état-major de la garnison et celui de la garde nationale.

Duminy précise quelques détails : le drapeau avait coûté à la ville la somme de 282 fr . Au fond de la cour, sous les arbres, avait été dressé un arc de triomphe, sous lequel était placé le buste de Louis-Philippe. Le professeur de rhétorique lut une poésie.

Le palmarès du 29 août 1831.

Les palmarès, à partir de celui du 29 août 1831, ne contiennent plus les noms des fonctionnaires. Les prix de dissertation religieuse ont disparu. Peu de changements dans l'organigramme des compositions et des prix.

Notons seulement qu'il devait y avoir peu d'élèves en classes terminales. Était-ce la conséquence de la révolte de janvier ? En 1831, en effet, 3 seulement sont nommés en Philosophie : Lefebvre Adolphe, Comoy Charles et Robert Cyr qui se partagent les prix. Une curieuse note accompagne la mention du prix d'excellence : *Nous croyons devoir observer ici que la supériorité de ces deux élèves (Lefebvre et Comoy) l'un sur l'autre était assez difficile à saisir, les efforts et les progrès de chacun d'eux ayant à peu près été les mêmes dans tout le cours de l'année ; cette supériorité en faveur du premier n'a pu être établie que sur la considération d'une assez longue absence du second.*

Il faut remarquer également que Charles Comoy a aussi enlevé le second prix d'excellence et le premier prix de l'unique composition, en classe de Physique et le 1^{er} prix d'excellence et

²⁸ "Mémoires" manuscrit BMN 2 N 357 MS 86 p.480

des prix dans les trois compositions (géométrie, trigonométrie, algèbre) de la classe de Mathématiques (2^e année). Pour un élève qui a eu une assez longue absence ce n'était pas mal.

Autre remarque, les deux élèves qui se partageaient avec lui, les prix, en classes de Physique et de Mathématiques, Frédéric Rouet et Gabriel Frasey, figurent également sur le palmarès de la classe de Rhétorique avec notamment les 1^{er} et 2^e prix d'excellence.

À cette époque et cela perdurera très longtemps, les bons élèves pouvaient passer les deux bac. Lettres et Sciences la même année, et parfois même en suivant les cours de Terminales en même temps que ceux de Rhétorique. Les programmes n'étaient guère importants et les épreuves du Bac, uniquement orales, ne présentaient guère de difficultés.

C'est ce qu'avait dû faire le Principal Thomas-Lefebvre lui-même, *bachelier ès lettres et bachelier ès sciences*.

La Réforme du Baccalauréat de 1830.

De 1830 à 1833, plusieurs réformes modifient profondément l'examen du baccalauréat dans sa forme et dans son contenu. Toutes n'ont pas été immédiatement appliquées mais sous leur influence, tout l'enseignement secondaire a évolué ²⁹.

Les premières portaient sur l'usage de la langue française (l'essentiel des interrogations se faisait auparavant, en latin). Ainsi l'arrêté du 9 février 1830 prescrit une épreuve écrite en français, pour l'examen du Baccalauréat ès lettres : *Le Conseil royal arrête ce qui suit : Indépendamment des épreuves usitées jusqu'à ce jour, tout candidat au baccalauréat ès lettres sera tenu d'écrire instantanément un morceau en français, soit de sa composition, soit en traduisant un passage d'un auteur classique.*

Logiquement, la même réforme atteint l'enseignement de la philosophie et les épreuves de philosophie au baccalauréat, avec l'arrêté du 11 septembre 1830 pris par le Ministère du Duc de Broglie et dont les considérants sont une véritable déclaration de guerre aux tenants du latin.

Considérant que l'emploi de la langue latine, dans l'enseignement de la philosophie, est également défavorable à la philosophie, puisque la langue latine ne peut rendre qu'obscurément et imparfaitement beaucoup d'idées et d'expressions de la philosophie moderne, et à l'étude de la bonne latinité, que corrompait l'invention de termes nouveaux ; Considérant que l'argumentation en latin a les mêmes inconvénients ; Considérant en outre qu'il importe à tous égards de maintenir la prééminence de la langue nationale et populaire dans les matières philosophiques.

Tout en ne parlant que de l'usage du latin en philosophie, cet arrêté porte un jugement beaucoup plus général sur l'usage du latin dans l'enseignement.

Ses différents articles, d'une part, donnent une image précise du cours et des épreuves de philosophie et d'autre part, bouleversent la hiérarchie des valeurs dans l'enseignement secondaire.

Article premier. Les leçons de philosophie se donneront exclusivement en français. Cependant, les élèves feront de temps en temps des compositions en latin sur des questions de morale.

Article 2. L'argumentation en latin est supprimée.

Article 3. Le prix d'honneur de philosophie, avec les avantages qui y sont attachés, est transféré de la dissertation latine à la dissertation française.

Un autre arrêté, pris le même jour, en tirait les conséquences pour l'examen.

Article premier. L'article 4 de l'arrêté du 13 mars 1821, qui prescrit que l'examen de philosophie du baccalauréat ès lettres sera fait en latin, est rapporté.

²⁹ J.-B. Piobetta : *Le Baccalauréat de l'Enseignement secondaire*, Paris, Baillièrre et Fils, 1937.

Article 2. L'examen de philosophie pour le baccalauréat ès lettres sera fait en français.

Article 3. Il sera fait une révision des questions sur lesquelles doit rouler cet examen.

Il sera nommé à cet égard une Commission qui fera son rapport dans le plus court délai possible, de manière que la série des questions en français dont se composera l'examen de philosophie pour le baccalauréat ès lettres puisse être imprimée pour la rentrée de la faculté des Lettres.

Cette liste de questions qui constituait un nouveau programme détaillé pour le cours de philosophie ne sera d'ailleurs établie que par l'arrêté du 28 septembre 1832.

Ces programmes, très détaillés, que ce soit en philosophie comme dans les autres disciplines, avaient pour but d'uniformiser le niveau et le contenu de l'enseignement de tous les établissements aussi bien que dans les examens. C'est d'ailleurs ce qu'affirme, à propos de la philosophie, la circulaire du 8 avril 1833.

L'adoption de ce programme était d'ailleurs réclamée par les intérêts de l'instruction. Il tend à élever l'enseignement de la philosophie dans les collèges communaux à la même hauteur que dans les collèges royaux. Il introduit dans la marche de l'enseignement une uniformité toujours compatible avec la liberté de discussion, mais indispensable pour que le mérite des professeurs et les succès obtenus par chacun d'eux puissent être appréciés comparativement.

Le baccalauréat ès-lettres en 1831.

Comment se passait cet examen ³⁰? Notons tout d'abord qu'il s'agissait d'un examen oral uniquement, en deux sessions, et qui comprenait pour chaque candidat, trois interrogations portant chacune sur trois questions. Pour l'Académie de Paris, les examens avaient lieu *du 1^{er} au 15 août inclusivement, et du 15 octobre au 15 novembre inclusivement*. Il pouvait y avoir des sessions *extraordinaires* pour les candidats empêchés pour des motifs valables de se présenter *lors des examens ordinaires*.

En ce qui concerne les formes de l'examen, pour éviter toute polémique sur les questions posées, l'Université en avait préparé une liste détaillée. Cette liste servait, en somme, de programme pour le cours des professeurs. Les manuels, destinés aux professeurs comme aux élèves, étaient conçus à partir de cette liste et donnaient les réponses correspondant à chaque question.

Les objets de l'examen [questions posées aux candidats] sont tirés au sort : on a rédigé à cet effet un tableau divisé en trois séries de questions principales, qui peuvent être faites sur les différentes matières.

La première série contient la liste des auteurs grecs et latins qu'on doit expliquer, et les questions sur la rhétorique ; la seconde comprend les questions sur l'histoire et la géographie, et la troisième les questions sur la philosophie et les éléments des sciences mathématiques et physiques.

On dépose dans trois urnes des boules portant des numéros correspondants à ces questions, et chaque boule extraite de l'urne indique à la fois trois questions auxquelles le candidat doit répondre.

Cette procédure n'avait pas seulement pour objet d'éviter tout favoritisme ou arbitraire, mais aussi d'obliger les candidats à répondre à des questions portant sur toutes les matières du programme sans pouvoir faire d'impasse sur telle ou telle discipline. C'était aussi un moyen d'obliger les membres du jury à ne pas favoriser une discipline par rapport aux autres.

À ce propos, signalons que dans beaucoup d'établissements du second degré, l'étude du grec et des mathématiques ou de la physique étaient négligée voire inexistante. Nous en trouvons la preuve dans l'avertissement que contient cet avis publié en 1827 par le Ministère de

³⁰ Edme Ponelle, *Nouveau manuel complet des aspirants au Baccalauréat ès lettres*. Paris, 1831. Contient dans l'*Avertissement* les extraits de la législation universitaire concernant le baccalauréat ès-lettres, citations en italiques.

l'Instruction publique ³¹. *On rappelle de nouveau aux aspirans au baccalauréat-ès-lettres et aux chefs de maisons d'éducation, que les réglemens exigent, depuis plusieurs années, pour l'admission audit baccalauréat, la connaissance du grec et des notions élémentaires de mathématiques et de physique, et il est recommandé aux Facultés de se montrer de plus en plus sévères sur ce point, à mesure que l'enseignement se renforce. Dès à présent, le conseil n'accordera plus de dispense pour les éléments de mathématiques et de physique, et à compter du 1^{er} novembre 1827, il n'en accordera plus pour le grec.* Le conseil dont il est question est, bien entendu, le Conseil Royal. Cet avertissement prouve que malgré les réglemens pris depuis plusieurs années, ces disciplines continuaient à être absentes au moins en 1827, de l'enseignement de beaucoup de collèges.

Les professeurs des Facultés, qui étaient chargés de faire passer le baccalauréat, montraient beaucoup d'indulgence à cet égard et ce texte prouve également que des *dispenses* étaient même officiellement accordées par le Conseil Royal. Théoriquement, à compter du 1^{er} novembre 1827, cela ne devait plus se produire.

Certaines Facultés d'ailleurs, malgré les réglemens, continuaient à admettre des étudiants non titulaires du Baccalauréat. L'*Avis du Ministère de l'Instruction publique* de 1827 confirme cette pratique en tentant de l'empêcher. Il est en effet précisé que le diplôme de *Bachelier ès-lettres* devra être produit par les futurs étudiants, lors de leur première inscription, dans les *Facultés de Droit*, ainsi que dans les *Facultés des Sciences*. Pour les *Facultés de Médecine*, il est précisé qu'ils doivent être titulaires, en plus, du diplôme de *Bachelier ès-sciences*.

Certains établissements secondaires, notamment les fameuses *boîtes à bachot* (voir plus loin, en 1900, à propos de Georges Duhamel), n'avaient même pas, officiellement, de classe de Philosophie et cet enseignement était *bachoté* par un quelconque répétiteur. C'est pourquoi, l'*Avis du Ministère de l'Instruction publique*, précise que, pour être candidat au *grade de bachelier ès-lettres*, il fallait avoir *seize ans accomplis* et produire un *certificat prouvant qu'ils ont suivi, pendant une année au moins, un cours de philosophie dans l'un des collèges, institutions ou écoles ecclésiastiques, régulièrement établis, où cet enseignement aura été autorisé*.

Cette précaution ne servit à rien et les *boîtes à bachot* se multiplièrent, ainsi que l'industrie des manuels comme celui que nous étudions, et qu'il suffisait d'apprendre par cœur pour être sûr d'avoir la *peau d'âne*, comme le constate J.B. Piobetta ³² :

Ainsi à l'aide des Manuels rédigés sous formes de demandes et de réponses – demandes puisées dans le programme avec priorité pour celles qui sortaient le plus fréquemment, réponses rédigées grâce aux notes prises au cours des épreuves et reproduisant ce qui paraissait le plus susceptible de disposer favorablement l'examineur – les industriels du baccalauréat mettaient, en six mois, un candidat en état de répondre : il ne savait rien au bout de sept mois, ces entraînements calculés pour le moment de la course n'ayant rien de durable, mais il avait un diplôme pour son argent.

Détails des programmes et commentaires.

Pour le grec et le latin, il y avait, pour chacun, vingt textes. En grec, notamment, trois *Vies* de Plutarque (*Marius, Sylla et Cicéron*), deux discours de Démosthènes, *Œdipe Roi* de Sophocle, *Hécube* d'Euripide et quatre livres de l'*Illiade*. En latin, neuf discours dont cinq de Cicéron, quatre extraits des *Géorgiques*, trois de l'*Énéide* et quatre livres d'*Horace*.

Le programme d'Histoire comporte l'histoire ancienne, l'histoire romaine, le moyen âge et l'histoire moderne.

³¹ Op. cit. p.XV de l'*Avertissement*.

³² Op. cit. chapitre IV.

L'histoire ancienne est entièrement fondée sur la Bible. La première question porte sur *l'Histoire du monde, depuis la Création jusqu'au Déluge inclusivement*. Le premier paragraphe est significatif ³³ : *Quatre mille ans environ avant la naissance de Jésus-Christ, Dieu tira notre monde du néant dans l'espace de six jours, le féconda, et le peupla de toutes les espèces d'animaux. Il plaça ensuite sur la terre un homme, qu'il avait créé à son image, et lui donna une compagne tirée de sa substance*. En marge, il était précisé *An Ier du monde, 4004 ans avant J. - C.* Admirons la précision de la datation ! Ainsi en 1831, malgré les découvertes faites par les paléontologues, géologues, et autres savants depuis deux siècles au moins, l'Université continuait à imposer la Bible comme vérité historique.

L'histoire ancienne ne comprenait d'ailleurs que celle des Hébreux, des peuples de Mésopotamie, des Égyptiens, des Grecs et des Romains. En ce qui concerne les chronologies des peuples les plus anciens, qui remontent largement avant l'an 4004 avant J.C. les instructions officielles s'en débarrassaient allègrement en les qualifiant de *Temps fabuleux : Cette nation [l'Égypte], comme beaucoup d'autres, prétendait remonter à la plus haute antiquité ; aussi ses commencements sont-ils obscurcis par une foule de fables*. Selon ce manuel, les traces les plus anciennes des ancêtres des Égyptiens (*Ménès*) ne remonteraient qu'à 2103 avant J.C.

L'histoire du moyen âge commence en 400 et ne concerne, bien entendu, que l'Europe, de même que l'histoire moderne qui d'ailleurs s'arrête à la mort de Louis XIV. Du reste du monde, il n'est question que des contrées liées à l'Europe par les conquêtes coloniales.

La géographie se réduit à quelques notions de géographie générale et à une description, surtout administrative, des principaux états.

La troisième série comporte 1°) Les Mathématiques (l'Arithmétique, treize questions, qui vont jusqu'à la règle de trois, l'Algèbre, douze questions, qui s'arrêtent aux équations du 1^{er} degré et la Géométrie, vingt-quatre questions, qui se limitent à l'étude des surfaces et volumes simples). 2°) La Physique, quarante et une questions, essentiellement la description des phénomènes physiques et des instruments de mesure. 3°) La Chimie : six questions, qui décrivent les propriétés des principaux corps. 4°) L'Astronomie : trois questions, le jour et la nuit, les éclipses du Soleil et de la Lune, Longitude et Latitude.

Cette troisième série comporte surtout 5°) La Philosophie, cinquante questions, dont vingt-deux de Logique, dix-sept de Métaphysique et treize de Morale. Toute cette partie est dominée, dans tous ses points, par l'idée de Dieu qui intervient partout. L'auteur du manuel se réfère lui-même, dans son introduction, à La Romiguière, professeur à la Sorbonne, qu'il cite très souvent et qualifie de plus grand philosophe du temps. Mais est-ce sans rapport avec le fait que ce professeur était un des membres importants du jury du Baccalauréat ?

Ce jury se composait de MM. Lemaire, *doyen*, Barbier du Bocage, Jouffroy, La Romiguière, Lacretelle, Laya, Le Clerc, Fauriel, Le Febvre de Fourcy, Tillaye et Duc, *secrétaire*.

Nombre de bacheliers ès-lettres de 1809 à 1830.

En très petit nombre au début, (1809 : 31) ils deviennent vite nombreux (1810 : 656 ; 1811 : 983 ; 1812 : 1632 ; 1813 : 1658). Les défaites de 1814-1815 se traduisent par une chute (1814 : 578 ; 1815 : 908) puis leur nombre s'accroît avec un pic en 1821, (1816 : 2078 ; 1817 : 1981 ; 1818 : 2316 ; 1819 : 2297 ; 1820 : 3059 ; 1821 : 4503)

En 1802, la rupture entre Bonaparte et les Idéologues est officiellement consommée. En 1809, les cours de philosophie sont établis dans les Lycées (qui remplacent les Ecoles Centrales) par le règlement du 19 septembre. Il n'y a qu'un seul cours par académie et durant cette année inaugurale du baccalauréat, 31 diplômes sont attribués. Jusqu'en 1852, le baccalauréat ès lettres est le seul à avoir une existence propre (le baccalauréat ès sciences en dépend). Le nombre de bacheliers dépassera le millier en 1812. Avec les collations, il y aura plus de 2000

³³ Op. cit. p. 71.

diplômés en 1816. L'ordonnance du 13 septembre 1820, qui fait du baccalauréat la condition de l'accès aux carrières civiles, représente un tournant : 3059 bacheliers cette année-là, 4503 en 1821. Ces années-là, tous les jeunes gens qui se destinaient aux carrières civiles voulurent obtenir ce diplôme d'où un afflux exceptionnel de candidats.

En conséquence, l'année suivante connut une chute spectaculaire du nombre de bacheliers et une lente remontée pour la suite (1822 : 1573 ; 1823 : 1790 ; 1824 : 1970 ; 1825 : 2161 ; 1826 : 2201 ; 1827 : 2148 ; 1828 : 2574 ; 1829 : 2863 ; 1830 : 2816). Ce nombre se stabilisa par la suite à environ 3000 en moyenne annuelle jusqu'en 1852 (l'année où le baccalauréat ès sciences devient autonome).

L'enseignement du collège contesté

Le *Journal de la Nièvre* commence à paraître en 1831. Dans son numéro 1 du 18 décembre 1831, il publie une circulaire du Préfet (du 12 décembre 1831) qui annonce la création du *Journal officiel de l'Instruction publique*. Cette innovation est intéressante, elle montre que le nouveau pouvoir tient à contrôler et diriger l'ensemble du système d'enseignement public à travers les arrêtés, circulaires d'application et autres textes explicatifs et incitatifs. Il y a là un effort d'harmonisation, d'uniformisation, tant dans la forme de l'enseignement que dans son contenu idéologique qui a contrario, témoigne des difficultés rencontrées. Nous avons vu qu'à Nevers, la Municipalité ne s'était guère empressée de liquider l'ancien système du Collège. Cette hostilité au nouveau régime, à travers le Collège, explique le ton de la déclaration du Principal Thomas Lefebvre dans son prospectus.

Nous en avons un autre témoignage, beaucoup plus direct dans le numéro 2 du *Journal de la Nièvre* du 22 décembre 1831. L'article fait état d'une attaque de *La Gazette du Nivernais* dans son numéro du 17 décembre, contre l'enseignement fait au Collège en lui reprochant surtout son absence de principes religieux. La *Gazette* signalait qu'un père d'élève (boursier municipal), M. L., ancien maréchal des logis de la gendarmerie, avait retiré son fils du Collège parce qu'il ne pouvait, plus longtemps, l'exposer aux mauvais principes qui régnaient dans la maison [...]

Le fait qu'il s'agisse d'un ancien gendarme et dont le fils était boursier municipal, et que sa décision ait été portée à la connaissance du public par *La Gazette du Nivernais*, dont l'opposition à la monarchie de juillet est affirmée, permet de supposer que cette manœuvre n'était pas sans lien avec celles qu'une partie des notables de Nevers menaient contre le Collège.

Le *Journal de la Nièvre* prend vigoureusement parti dans cette querelle et lui donne de suite une dimension politique certainement exacte. Il y voit une attaque indirecte contre le nouveau régime et la Charte dont il prend la défense. Il publie une lettre de P. Thomas, Principal du Collège :

Plusieurs personnes dont la bienveillance m'honore, dont l'amitié m'encourage et me soutient dans l'exercice difficile des fonctions que l'Université m'a imposées, m'ont demandé pourquoi je ne répons pas aux attaques que « La Gazette du Nivernais » a plus d'une fois dirigées contre le collège. Je n'ai qu'un mot à dire pour justifier mon silence.

Tout homme qui se respecte ne descend jamais dans une arène où il ne peut se trouver qu'en face des plus viles passions.

Il y avait donc, depuis le début, une cabale dont les fondements étaient essentiellement politiques, contre le Collège qui jouait un peu le rôle de cible visible et symbolique.

Un autre conflit entre le Principal et le Maire

Le 30 avril 1832, le Maire signala au Préfet que le Principal avait renvoyé plusieurs externes, de sa propre autorité, sans avis du Bureau. Les parents réclamaient, le Principal

prétendait être dans son droit et vouloir le maintenir, de là, ce conflit. Il demandait une réunion du Bureau, le Préfet décida de le réunir le 2 mai.

On ne sait pas quels étaient les motifs de ce renvoi d'élèves. L'année précédente, le Maire s'était montré intransigeant lors de la révolte des élèves. Ici, il semble prendre leur parti et celui de leurs parents. Y avait-il d'autres sources de conflit ? Duminy semble le suggérer ³⁴ : *À la même époque, (rentrée 1832), Thomas Lefebvre, se sentant incapable de résister à certaines attaques auxquelles il était en butte, remit sa démission entre les mains de la municipalité.*

La mise en régie municipale du pensionnat

On a vu les cafouillages et les problèmes administratifs et financiers entraînés par la gestion directe du pensionnat aux risques et profits du Principal. Pour la rentrée de 1832, le Conseil Municipal décida enfin de réaliser le projet avancé depuis longtemps, (Bort avait été l'un des premiers à le réclamer), de la mise en régie municipale du Pensionnat. Dans ce système, le Principal n'a plus qu'un rôle d'administrateur et d'ordonnateur des dépenses, la partie financière est gérée par un économiste et contrôlée par le Receveur municipal. La proposition en avait été faite le 19 février 1832. Cette décision fut prise le 8 août 1832 ³⁵, et transmise au Ministre le 22.

Selon Duminy, un vote aurait eu lieu en conseil municipal dès le 17 mai, immédiatement approuvé par le ministère. Il se réfère aux *Archives de Nevers* sans autre précision. Les dates que nous avançons sont celles du dossier se trouvant aux *Archives départementales*.

Le Préfet, après examen, fit remarquer le 3 septembre qu'il manquait le traitement du Principal et que d'autre part, celui-ci portait dans cette délibération municipale, le titre de Directeur, qui dans l'université ne correspondait pas à cette fonction. La délibération fut donc rectifiée et renvoyée au Préfet le 18 octobre.

Le 15 novembre 1832, le Ministre Guizot envoya au Préfet, son approbation du nouveau règlement du Collège, datée du 6 septembre 1832, et celui-ci la transmit au Maire le 23 novembre.

Décembre 1832 ou janvier 1833. Un article « ironique » de la *Gazette du Nivernais*.

En 1913, Ferdinand Méchin, ancien proviseur du Lycée, alors à la retraite, transmet à l'Association des Anciens élèves, un article qu'il avait trouvé dans un numéro de *La Gazette du Nivernais*, mais malheureusement sans en préciser la date ³⁶. Cependant un détail du texte permet de le dater de la fin de l'année 1832 ou du début de 1833. L'auteur fait en effet allusion à la prise de la citadelle d'Anvers le 23 décembre 1832 : *Anvers, où nos jeunes et vaillants princes se sont rendus aussi célèbres en prenant [...] l'imprenable citadelle [...] que leur royal père aux meurtrières batailles de Jemmapes et de Valmy* .

D'après son contenu, ce pamphlet semble bien entrer dans le cadre de la polémique contre le Collège et en faveur du Séminaire. Il se présente sous la forme d'une pseudo publicité pour le Collège. Il paraît intéressant d'en citer et commenter quelques passages.

APPEL AUX ÉCOLIERS . Accourez, paisibles enfants du Nivernais, répondez à l'appel paternel de l'autorité municipale de la première ville de votre département. Le collège de Nevers vous est ouvert, un Principal plein de tendresse vous tend les bras. Économiste sans lésine, sans chicheté, sans avarice : il vous a dressé depuis trois mois des lits douilletts et des tables qui sont servies avec autant de propreté que de délicatesse. Venez au collège, il n'y a encore presque personne.

Ce début ignore la mise en régie municipale du pensionnat qui avait pourtant été décidée, mais ne deviendra effective que pour la rentrée d'octobre 1833. Il ironise sur le manque ou le

³⁴ E.D. op. cit. p. 55.

³⁵ AD série T2 (2) fonctionnement 4ème partie

³⁶ B.L. Amicale 1913, p. 57 et 58.

petit nombre d'élèves et surtout de pensionnaires. Dans ce sens, le pamphlétaire feint d'en appeler aux enfants des régions voisines, le Berry, le Bourbonnais et faute d'être entendu : *À qui m'adresserai-je donc pour procurer des pensionnaires à notre gymnase départemental*, il en appelle même à l'Auvergne dont il note : *vos devanciers [...] ont quitté leurs chaumières pour venir remplir jusqu'aux combles, notre grand séminaire*, opposant ainsi l'abondant recrutement du séminaire aux problèmes du Collège.

Après l'avoir ironiquement sans doute qualifié de *gymnase* en jouant sur son sens à la mode allemande (établissement d'enseignement = lycée) et à la manière antique (chez les grecs : lieu consacré aux exercices physiques), il le compare à *la Polyglotte d'Anvers* en faisant allusion à des passages du *Prospectus* de Thomas-Lefebvre qui concernaient les activités physiques et artistiques : *Lisez plutôt le prospectus [...] on vous y enseignera le dessin, la musique, l'escrime, la danse et la natation, vous apprendrez à plonger en chandelle.*

Il insiste surtout sur la générosité de la Municipalité à l'égard du Collège. *Les maîtres de grec, de latin, de mathématiques, de philosophie ne vous coûteront rien. Rien, entendez-vous ? Ils sont payés par notre Conseil municipal qui fait bien mieux en cela que le Conseil de département, lequel a refusé d'allouer au grand séminaire les secours accoutumés.*

Outre la critique ironique à l'égard du Collège, on voit que son but est d'attaquer le Conseil général à propos de son refus de voter des crédits supplémentaires pour le grand séminaire. Il serait intéressant de pouvoir retrouver cette délibération car le pamphlétaire de *La Gazette du Nivernais* cite un détail intéressant : *Or voici [...] ce qui advint dans la fatale séance où on biffa le chiffre du séminaire. Quelques conseillers restaient suspendus entre un vote approbatif et un vote négatif, entre le oui et le non, lorsque l'un d'eux s'écria : « Claudite jam rivos, pueri, sat prata biberunt » ce qui signifie, continue l'érudit : Il ne faut pas donner notre argent pour nourrir les étrangers. Il n'en fallut pas davantage, et l'on passa à l'ordre du jour.*

On ne sait pas si l'anecdote est exacte et fidèlement rapportée. On ne sait pas non plus qui est l'érudit qui aurait fourni cette traduction qui est un véritable contresens. En effet, ce vers de Virgile (*Bucoliques* 3—111) signifie : *Fermez les rigoles, enfants, les prés sont assez abreuvés.* Ce qui, pour le Conseil, signifiait : *Arrêtons les frais, on a assez donné.* Le Préfet et le Conseil trouvaient en effet que l'Évêché ne cessait de demander des subventions pour son Séminaire. En tous cas ceci nous prouve que nos conseillers généraux, à cette époque, savaient, avec à-propos, utiliser leurs souvenirs des études classiques.

Démission de Thomas Lefebvre.

Selon Duminy ³⁷, que nous avons déjà cité plus haut, *Thomas Lefebvre, se sentant incapable de résister à certaines attaques auxquelles il était en butte, remit sa démission entre les mains de la municipalité.* Duminy n'explique pas quelles furent ces attaques, ni comment il fut amené à démissionner. Le contenu des lettres du Préfet, citées plus bas à propos de la demande de transformation du Collège en Collège royal, éclairent un peu le climat d'hostilité à Nevers contre le Collège.

∞ ÷ ∞ ÷ ∞ ÷ ∞ ÷ ∞ ÷ ∞ ÷ ∞ ÷ ∞ ÷ ∞ ÷ ∞ ÷ ∞ ÷ ∞ ÷ ∞ ÷ ∞ ÷ ∞ ÷ ∞ ÷ ∞ ÷ ∞

Nouvelle tentative pour l'érection du Collège en Collège Royal

En 1831, la Ville relança la tentative qui avait échoué en 1812 et en 1814, à cause des événements nationaux. Ceci supposait que la Ville aménagerait des locaux conformes aux normes ministérielles.

37 E.D. op. cit. p. 55.

Le **9 septembre 1831** ³⁸, le Préfet, qui poussait les autorités locales à faire le nécessaire pour ériger le Collège en collège royal, demanda au Recteur la marche à suivre pour y arriver. Le 12 septembre, le Recteur Raynal lui envoya une note concernant l'ensemble des formalités à remplir. Romain Baron ³⁹ note à ce propos que la Préfet Badouix *devait rester plus de dix ans en fonctions et laissa le souvenir d'un grand administrateur.*

Le décret du 15 novembre 1811 a toujours force de loi : ce décret porte, article 2, que les Collèges qui devront être érigés en lycées (aujourd'hui Collèges royaux) seront pris parmi ceux des villes les mieux situées, les mieux pourvues de locaux et de moyens etc...

L'article 3 impose que les dépenses de 1er établissement sont à la charge des Communes

1°) cent lits au moins en commençant

2°) une infirmerie, 6 à 8 lits à rideaux + mobilier

3°) une cuisine garnie

4°) salles pour études et classes

5°) parloir

6°) cabinet de physique

7°) une chapelle

8°) une lingerie + linge pour 4 fonctionnaires (Proviseur, Censeur, Économe, Aumonier), 6 maîtres d'études, 7 à 8 domestiques

9°) magasin pour le bois etc ...

Il faudra un minimum pour commencer, une avance, du bois dans le bûcher, du vin dans les caves, + une avance d'argent pour la Caisse (avances remboursées sur les produits du pensionnat). La difficulté sera de faire prendre en charge par le Gouvernement les traitements des fonctionnaires et les pensions de ses propres élèves.

Dans sa délibération du **18 septembre 1831**, le Conseil municipal s'engageait à consacrer pendant trois ans une somme annuelle de 12000 francs à l'acquittement des frais qu'entraînerait la disposition du local. (Romain Baron ⁴⁰ interprète autrement cette disposition : *le procès verbal de la séance nous apprend que la ville dépensait 12000 francs par an pour son collège et que le mobilier de l'internat comprenait 50 lits complets alors qu'une centaine aurait été nécessaire*) Le Maire envoya cette délibération au Préfet le 19 en ajoutant que le Conseil avait voté 31752 f pour réparations et complément de mobilier. Il envoyait également un devis et un inventaire du mobilier *tel que M. Thomas l'a reçu, il y a un an. Le Plan du Collège sera fait dans 4 à 5 jours.*

Le nouveau maire de Nevers était Jean Desveaux ⁴¹. Il fut maire de 1830 à 1848 et de 1855 à 1863. (Il fut alors remplacé par M. Boucaumont, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées), et il mourut en 1868. Il fut réellement le responsable de la transformation du Collège en Lycée, qui ne fut réalisée finalement qu'en 1860.

Selon Duminy ⁴², la délibération du Conseil municipal était accompagnée d'attendus intéressants : *attendu que le changement proposé est désiré par les meilleurs esprits ; qu'un collège royal, placé dans une ville, chef-lieu de département, tel que celui de la Nièvre, remarquable par son étendue et son industrie, ne peut manquer d'atteindre en peu de temps à un haut degré de prospérité, que la situation de la ville de nevers, la salubrité de son climat, l'importance de sa population et les ressources qu'elle offre en tous genres la rendent éminemment propre à recevoir un pareil établissement.*

³⁸ AD série T2 fonctionnement 4ème partie comme la plupart des documents suivants.

³⁹ R.B. op. cit. p. 56 note 4.

⁴⁰ R.B. op. cit. p. 38

⁴¹ R.B. op. cit. p. 56 note 3

⁴² E.D. op.cit. p.61

Le **24 septembre**, le Préfet transmet cette délibération au Recteur en faisant remarquer que *La Ville de Nevers possède un vaste et beau local jadis créé par les Jésuites.*

Le même jour ; il intervint directement auprès du Ministre, Comte de Montolivet. Sa lettre ⁴³ est un très beau plaidoyer qui éclaire très bien ses opinions mais surtout l'atmosphère politique locale.

Les esprits sages, éclairés, amis d'une instruction libérale et généreuse, le désiraient (le Collège royal) depuis longtemps, mais avant la Révolution de juillet, les hommes qui dans ce département s'occupaient des affaires publiques, étaient loin de favoriser les projets qui tendaient à multiplier les établissements de l'université française. Toute leur sollicitude était réservée au contraire pour ces Écoles pernicieuses où l'on inculquait à la jeunesse la haine de nos lois et de nos libertés.

Aussi à Nevers, les autorités locales repoussaient toute tentative faite pour obtenir un Collège royal [...] et dotaient avec largesse l'enseignement dirigé par les frères ignorantins.

Le Collège communal était confié à des ecclésiastiques dont les sentiments n'étaient pas équivoques et l'Enseignement Mutuel était proscrit avec sévérité. mais aussitôt que la Révolution de 1830 eut ramené des magistrats municipaux avoués par l'opinion publique et n'ayant en vue que les véritables intérêts du pays, un de leurs premiers vœux fut de voir établir à Nevers un Collège royal.

Après la présentation de la délibération du Conseil municipal, il dressait un tableau de l'instruction dans la Nièvre. *L'instruction est fort retardée dans le département de la Nièvre. Sur 323 communes, nous n'avons que 108 écoles de toute nature. Sur 3000 conscrits, nous n'en trouvons guère que trois cents qui sachent lire et écrire ; c'est en un mot l'une des parties de la France placées à juste titre dans les teintes les plus sombres par les observateurs.*

Un grand établissement national d'instruction placé à Nevers, serait un puissant moyen de seconder nos efforts. Ce serait un foyer dont les rayons créateurs étendraient leur salubre influence dans un département qui en a tant besoin.

Mis à part l'envolée lyrique finale du Préfet, le tableau qu'il fait de la faiblesse de l'instruction publique dans la Nièvre est à retenir. Ce sera un facteur de sous-développement constant jusqu'à une époque récente. Quant aux nouveaux magistrats dont il parle, il pense tout d'abord au Maire, Jean Desveaux, qui eut une action très importante pour le développement de Nevers et surtout en ce qui nous concerne, pour celui du Collège. Mais ce ne fut pas chose facile, au gré des changements de majorité au Conseil municipal, les projets furent retardés, annulés ou repris et ce n'est finalement qu'en 1858 que le Collège devint (officiellement) Lycée.

Le même jour également, le Maire Jean Desveaux envoya au Préfet le plan du Collège (en deux feuilles). Et le lendemain, M. Thomas, le principal, écrivit au Préfet, suite à une lettre du Recteur du 10, pour lui demander d'accélérer l'envoi de la délibération et du plan du Collège, partis de la Mairie le jour même.

Le **29 septembre**, le Recteur de l'Académie de Bourges, Raynal, écrivait au ministre, une lettre que cite Romain Baron ⁴⁴ et qui complète et précise le point de vue du Préfet :

Depuis l'époque de mon premier rectorat, c'est-à-dire depuis 1809 ⁴⁵, je sais que Nevers a constamment formé le vœu d'avoir un collège important et qu'il a senti qu'un collège communal était peu propre à répondre à ses intérêts et à ses vues. En effet, cette ville se livre à un grand commerce et se trouve le centre d'un commerce plus considérable encore, qui se fait dans tout le département, presque tous les genres de manufactures existent dans ce pays riche et actif et, là où les usines manquent, l'agriculture les remplace et se charge des approvisionnements de Paris pour le chauffage et la nourriture [...] Un grand collège ne peut manquer de réussir à Nevers au milieu de tous les éléments de prospérité que lui offrent la

⁴³ également citée en partie par R.B. op. cit. p. 38.

⁴⁴ R.B. op. cit. p. 39. Et aussi notes 6 et 7 p. 56

⁴⁵ R. B. op. cit. p. 56, note 6 : *Raynal avait été destitué, après le retour des Bourbons, comme ayant été un ardent jacobin durant la période révolutionnaire. La Monarchie de Juillet venait de le rétablir dans ses fonctions.*

richesse et l'activité d'un assez grand nombre de villes peuplées et d'un pays généralement industriel.

Après ce tableau rapide de Nevers et de la Nièvre, qui nous les présente, en 1831, comme des zones importantes d'activités industrielles et agricoles, il évoque le même problème politique que le Préfet :

(les habitants de Nevers) sont menacés de voir naître en leur sein une école que protègent de leur influence et de leur bourse tous les ennemis de notre liberté. Déjà la division, là plus qu'ailleurs, n'existe que trop dans les esprits. Cette division trouvera un nouveau foyer dans l'établissement jésuitique, puisqu'il faut dire le mot, que des passions haineuses veulent élever et de mauvais sentiments passeront des pères aux enfants. N'est-ce pas un devoir à qui le peut, d'arrêter le mal à sa source ? Que le Collège Royal soit accordé, aussitôt toutes les prétentions ennemies sont étouffées et les idées généreuses triomphent. Lutter contre un collège communal qui n'a d'ordinaire que l'appui froid et faible des autorités locales, c'est lutter avec l'assurance du succès. Mais il en est bien autrement quand un pouvoir supérieur, quand un grand corps sont là avec leur influence, leur appui et tous leurs moyens de succès.

Baron remarque en note qu'il n'a trouvé *aucun renseignement sur ce projet de création à Nevers d'un établissement dirigé par les Jésuites* mais l'expression *jésuitique* peut aussi bien désigner un établissement dirigé par les Jésuites que par une autre congrégation de même inspiration.

Baron signale également un second rapport du recteur au ministre dont il ne donne pas la date et dont un passage concerne plus spécialement le personnel du Collège. Selon lui les régents en place avaient mérité par leur zèle et leur capacité l'estime des habitants et ils devaient donc être maintenus, au cas où le collège deviendrait collège royal et ajoutait à propos du principal : *« Je serais cruellement affligé si M. Thomas, principal du Collège de Nevers, ne recevait pas la récompense de ses longs services, de son instruction éminemment classique et de son habileté en administration [...] M. Thomas est né à Nevers ; s'il y compte des amis honorables, il éprouve aussi les effets du vieux proverbe »,* Il continuait en disant que s'il y avait des inconvénients à le maintenir sur place comme proviseur, on pourrait le nommer à la direction d'un autre collège royal ou bien lui confier les fonctions d'Inspecteur d'Académie.

Cette lettre confirme les circonstances, évoquées plus haut, de la démission en 1832 de Thomas Lefebvre, et suggère une hostilité de certains habitants de Nevers, voire une cabale contre lui.

Le **20 octobre**, le Ministre accusa réception de la délibération du 18 septembre, mais remarqua qu'on n'y parlait pas de la somme nécessaire à assurer le traitement des professeurs. Il n'y avait rien à attendre du Gouvernement. *Il faut une dotation fixe qui devrait s'élever à 18500 f, somme égale à celle que nécessite l'entretien des Collèges royaux de 3e classe.*

Le **21 janvier 1832**, le Préfet envoya une lettre aux députés de la Nièvre pour qu'ils intervinssent à la Chambre en faveur d'une subvention pour le Collège de Nevers. On y trouve des considérations importantes sur la situation à Nevers et dans la Nièvre. Il reprend d'abord l'historique de la demande d'érection du Collège en Collège royal, puis précise ce qu'il avait écrit au Ministre. *Dans la levée de 1830, sur 2968 conscrits, il ne s'en est trouvé que 584 sachant lire et écrire !* . *Je le dis avec peine, mais en toute vérité, la population de ces contrées non seulement n'est pas empressée d'acquiescer des lumières, mais elle éprouve une sorte d'éloignement pour elles, et jamais l'instruction ne s'y propagera si l'on ne met à la portée et pour ainsi dire sous la main des habitants les Établissements où l'on peut la procurer à la jeunesse. Combien de gens mettraient leurs enfants au Collège s'il y en avait un bon à Nevers, qui s'abstiennent de le faire quand il faut les envoyer hors du département et trop loin de la maison paternelle.*

Il les informait qu'il avait eu une longue conférence avec le Ministre, *le seul problème est la dépense annuelle d'environ 20 000 francs*, il leur demandait d'intervenir auprès du Ministre et du Parlement.

Son argument majeur est d'ordre politique, c'est la lutte à continuer contre *les partisans du régime déchu* et tout le plan d'enseignement public qui est en jeu face à la concurrence des séminaires et autres écoles ecclésiastiques.

Le collège communal décline d'une manière véritablement allarmante & tout annonce qu'il ne pourra se soutenir. Il n'y a qu'un Établissement appuyé, entretenu par le Gouvernement qui puisse résister à l'incurie des uns, aux attaques malveillantes des autres. Les partisans du régime déchu rient en secret de l'impuissance des amis du Gouvernement à faire prospérer un Collège et ils attendent le moment de profiter de la chute de celui qui existe. Déjà le chanoine Rouchause a voulu en élever un. Nous l'avons arrêté parce qu'il n'a pas pu justifier de ses degrés ; mais on conçoit combien cet obstacle sera levé facilement. Ainsi les Jésuites auront quand ils voudront un Établissement prospère & les Constitutionnels, malgré leur affinité avec le Gouvernement ne pourront y parvenir ?. C'est alors qu'on criera même dans notre paisible chef-lieu, contre l'indifférence du Ministère.

Il semble mettre à part la Ville de Nevers, du reste du Département, il est vrai que le Maire Jean Desveaux contrairement à ses prédécesseurs, était favorable à l'instruction publique. *La Ville de Nevers, par son importance, par l'Excellent esprit de ses habitants, par les fortunes considérables qu'elle renferme, par sa position centrale et sa situation sur l'un des points les plus passagers du Royaume, mérite cette faveur ; Moulins a un Collège royal et Nevers n'en a pas. Cette injustice choque avec raison les habitants du chef-lieu de la Nièvre.*

On voit que le Préfet n'hésitait pas à prendre politiquement position, nettement, et d'une manière très militante, en faveur du nouveau régime. Notons en outre l'allusion au chanoine Rouchause qui tentait de créer une école secondaire religieuse et finit par devenir directeur du petit séminaire de Corbigny.

Ces démarches n'aboutirent pas. De nouvelles tentatives eurent lieu en 1839 puis en 1853 et ce n'est qu'en 1858 que le principe de cette transformation fut acquis. Le Collège fut transformé officiellement en lycée en 1860, pour une ouverture qui ne fut effectivement réalisée qu'en 1862.